CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**
Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**
Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE DE DOCUMENTATION
des
ARCHIVES
des
ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL 1970 — N° 2 10e année

- RECHERCHES REGIONALES -

Côte d'Azur
et
Contrées limitrophes

Archives départementales
5 ter, Avº Edith-Cavell.
NICE

**

La carte du Comté de Nice, qui localise les noms cités dans l'article de M.DEVUN, a été établie par les soins du LABORATOIRE de GEOGRAPHIE Raoul BLANCHARD de NICE.

**

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

10e année

1970 – N° 2
Avril-juin

34

SOMMAIRE

HISTOIRE.

La vie maritime à Saint-Tropez au XVIIIe siècle. Mémoire de maîtrise d'histoire, présenté à la Faculté des Lettres de Nice en 1969 (Prof. M.BORDES) et résumé par l'auteur.
Par P.GUIDICELLI P 2

A propos d'une thèse récente: Évolution démographique et humaine du Haut-Comté de Nice sous la restauration sarde (1814-1847) soutenue par A. COMPAN.
Par M. DEVUN P 9

Le destin romantique du Docteur César PROVENÇAL de Cagnes (1814-1868).
Par R. TRESSE P 24

LA VIE MARITIME À SAINT-TROPEZ AU XVIII e SIÈCLE.

MÉMOIRE DE MAÎTRISE D'HISTOIRE, PRÉSENTÉ À LA FACULTÉ DES LETTRES DE NICE EN 1969 (PROF. M.BORDES) ET RÉSUMÉ PAR L'AUTEUR.

Par P.GUIDICELLI

En l'an 600 avant Jésus-Christ, des marins phocéens débarquent sur la côte ligure du bassin occidental de la Méditerranée. Ils installent là, à l'est du delta du Rhône, dans un site oui rappelle leur patrie, une colonie: Massalia.

Ce peuple de commerçants ne tarde pas à jalonner le littoral méditerranéen de comptoirs, entrepôts et escales propices à ses transactions.

Saint-Tropez, qui n'est alors qu'un petit village de pêcheurs ligures, les attire. Cet emplacement commande en effet un golfe admirablement situé, profond, bien abrité des vents, surtout du mistral, et possède des mouillages secs.

Une colonie y est fondée sous le nom d'Athenopolis.

Au 1er siècle avant Jésus-Christ, elle se transforme en une cité romaine prospère jusqu'à sa destruction par les Sarrazins en octobre 739.

Guillaume 1er de Provence les ayant vaincus, un village se reconstitue rapidement et renoue de fructueuses relations commerciales avec toute la côte provençale et la péninsule italienne.

A la fin du XIVe siècle, Saint-Tropez est victime de la querelle qui oppose Louis II d'Anjou à Charles de Duras pour la possession de la Provence.

Les attaques répétées des barbaresques le ruinent complètement et il demeure désert jusqu'à l'arrivée de Raphaël de Garezzio et de ses colons le 14 février 1470. A cette date, un acte d'inféodation est passé entre ce seigneur génois et Jean Cossa, sénéchal de Provence, baron du golfe de Grimaud, chambellan du roi René. Jean Cossa rétrocède ses droits sur Saint-Tropez en faveur de Raphaël de Garezzio et déclare que les habitants sont libres, francs et exempts de tout impôt. En contrepartie, ce dernier et ses colons s'engagent à reconstruire la ville, le fortifier et à défendre tout le rivage de Sainte-Maxime à Cavalaire.

Cette convention est ratifiée par le roi René le 18 janvier 1472 et reconnue par les rois de France jusqu'à Louis XIV. Ces privilèges et franchises attirent de nombreux bateaux et des contacts sont établis avec Toulon, Marseille, la péninsule italienne et le Levant.

Le 20 juillet 1672, Louis XIV les supprime et rattache le pays aux terres adjacentes. Cette décision e un effet néfaste sur l'activité portuaire; mais les armateurs tropéziens, tenaces et courageux dans l'adversité, continuent à exploiter leurs ligne: commerciales habituelles. Pour se protéger des pirates et des corsaires, ils arment aussi des navires à la course.

Le docteur Donnadieu, dans son livre La Côte des Maures (1932), nous montre un vieux plan du port et de la ville de Saint-Tropez, levé en 1665 par les officiers de l'Amirauté. Nous distinguons cinq tours: Vieille, du Roi ou du Portalet, du Port, Carrée (Château Suffren), Jarlier, qui protègent la ville et le port, une sixième tour à l'extrémité du bassin près des chantiers navals: la tour Saint-Elme. Deux quais s'avancent dans l'eau; le plus grand (môle du Portalet) est à l'origine de la longue jetée actuelle.

Les maisons construites à même la grève reposent sur de nombreuses salles voûtées où l'on abrite des marchandises, des agrès, des filets. L'ensemble est dominé par la citadelle.

Le port, activité principale, sinon unique, de Saint-Tropez, est 1'objet des soins constants et attentifs des premiers magistrats de la cité. C'est un véritable tonneau des danaïdes pour les deniers communaux et royaux. 150.000 livres sont consacrées en quarante ans à son agrandissement et à son creusement.

Le conseil extraordinaire du 16 juin 1766 a comme seul ordre du jour les travaux à effectuer au port,

Saint-Tropez étant le seul port de commerce entre Toulon et Antibes de nombreux bâtiments viennent souvent mouiller dans ses eaux et y faire relâche. La flotte marchande tropézienne compte à elle seule plus de cent bateaux et embarcations diverses. Dans l'intérêt des habitants et des étrangers, il est primordial que les travaux soient poursuivis et menés à bonne fin.

Le conseil extraordinaire du 18 juin 1767 nous apprend que Monsieur de Maurepas, ministre de la Marine, a donné l'ordre d'envoyer à Toulon une machine à creuser. Les consuls décident que la somme de 3000 livres est affectée chaque année, et ceci pendant dix ans, à cette entreprise.

Le 8 septembre 1767, le Roi accorde 36.695 livres pour le creusement du port.

Le bureau des ingénieurs royaux de Toulon évalue à 43.860 livres les dépenses restant à effectuer (15 mars 1772).

La consolidation et l'agrandissement du môle du Portalet sont aussi 1'occasion de nombreux frais. Le 28 juin 9741 et le 17 juillet 1742, des brisants sont déposés tout le long du Portalet pour atténuer l'assaut destructeur des vagues.

Le 25 juin 1742, cinq galères espagnoles réfugiées dans le port sont coulées par les Anglais. Le 10 juillet 1742 après avoir récupéré tout cc qui peut encore servir, on commence les opérations de déblaiement qui durent six ans. Des appareils venus de Toulon sont installés mais l'étroitesse des quais contraint à éventrer quelques maisons. Tous les frais sont supportés par Saint-Tropez malgré les demandes d'aide financière réitérées au ministère de la Marine, à l'Intendant et à l'Assemblée du pays.

Deux sortes de navigation sont pratiquées à Saint-Tropez:

- les grands voyages vers les Échelles du Levant et l'Afrique, que l'on effectue le plus souvent en se joignant à une caravane (douze ans de mer);
- le petit cabotage le long des côtes provençale et italienne.

Les navires tropéziens partent vides et vont dans les diverses échelles offrir leurs services aux négociants pour transporter les marchandises. Ce commerce est très lucratif.

D'autres font des voyages réglés et prennent à Marseille, pour le compte de négociants, des cargaisons qu'ils portent d'une ville à l'autre.

Les villes italiennes les plus fréquentées par les bateaux marchands tropéziens, chargés de vin et d'eau de vie du terroir, sont Gènes et Livourne et, accessoirement, la Sardaigne et la Corse. Monaco, Nice, Villefranche, Sète reçoivent aussi du vin et du liège de notre cité. Toulon revient souvent dans les rapports des capitaines au bureau de l'amirauté, comme lieu de destination de cargaisons de blé, bois, liège et, dans une moindre mesure, de vin. L'arsenal commande de grandes quantités de bois à Saint-Tropez. La petite quantité de vin exportée vers cette ville est affranchie de toute imposition domaniale et foraine depuis l'édit de 1776 qui établit la libre circulation du vin.

Le Docteur Donnadieu, dans son livre La Côte des Maures, nous révèle un détail viticole original: on ajoute du plâtre aux vins provençal pour en atténuer l'acidité, accroître la couleur et assurer une bonne conservation. Cette pratique explique l'arrivée de plusieurs bateaux chargés de plâtre. (14 août 1703).

Le petit cabotage se fait presque exclusivement avec des tartanes aux formes larges et arrondies. Le sable des plages est utilisé comme lest et est aussi l'objet d'un commerce local prospère. Le ventre de la tartane peut absorber de 40 à 50 tonnes de sable. Le chargement se fait à l'aide de corbeilles coniques en osier d'une capacité de cent kilos et dure plusieurs heures.

Le dénombrement des rapports déposés par les capitaines à l'Amirauté dès leur arrivée, nous permet d'établir une évaluation du trafic portuaire.

Cent trente quatre arrivées de bateaux peuvent être ainsi constatées pour cinq mois de l'année 1703. Nous en enregistrons trois cent quatorze en 1704, trois cent quatre vingt dix neuf en 1708, deux cent quatre vingt treize en 1713, deux cent soixante seize en 1720, trois cents en 1737, trois cent douze en 1740 et de cinq cents à sept cents bateaux de 1747 à 1765.

Nous rappelons qu'en 1766, plus de cent bateaux ont comme port d'attache Saint-Tropez.

Claude-François Achard; dans son Dictionnaire historique, géographique et topographique de la Provence publié à Aix (1768), ne tarit pas d'éloges sur la valeur et les

capacités des capitaines marchands tropéziens et sur les marins très appréciés par la marine marchande et par la marine royale.

Une telle activité portuaire nécessite et entretient la présence de chantiers navals florissants, situés près de la tour Saint-Elme, ainsi que d'autres activités annexes. Ces chantiers emploient de nombreux ouvriers peur la construction de robustes trois-mâts; de tartanes, de bateaux de poche et d'embarcations les plus diverses. Calfats et charpentiers procèdent aussi à toutes les réparations à effectuer sur les navires tropéziens ou de passage.

Les spécialistes du gréement ne manquent pas de travail et leurs boutiques et entrepôts sont des lieux d'intense activité.

Les confréries de métiers. Tous ces métiers sont regroupés en confréries professionnelles bien structurées. Chaque association a sa chapelle, ses prieurs, sa discipline, ses réglementa intérieurs, ses cotisations, ses banquets, ses cérémonies profanes et religieuses. Elle est habilitée à recevoir des dons, legs et offrandes.

Les marins et les calfats se réunissent à la chapelle Saint-Elme. Leur fête est célébrée le 15 avril.

Le traditionalisme et la piété des gens de mer sont bien connus, ainsi que leur particulière dévotion pour les chapelles de hauteur dominant le port et l'horizon marin. La chapelle Sainte-Anne, bâtie sur une colline appelée mont Pécoulet, offre aux yeux des visiteurs un magnifique panorama sur la ville et le golfe. Cette chapelle est parée d'ex-voto, de tableaux et de bateaux modèle réduit accrochés aux murs et à la voûte, expression de la vénération, de la foi ardente et de la reconnaissance des équipages de bâtiments et des pêcheurs.

Le 26 juillet, jour de la Sainte-Anne, une procession fait le tour de l'édifice portant les statues de la Sainte et de son époux Saint-Joachim, chantant des cantiques dans une atmosphère de grande religiosité.

La chapelle Saint-Joseph, encore fréquentée de nos jours, regroupe les charpentiers, les menuisiers, ainsi que tous les ouvriers du bois. Ils y viennent en procession avec leur drapeau de soie blanche, sur lequel figure au centre un navire en construction avec des charpentiers scieurs de long et des calfats au travail.

L'Amirauté de Saint-Tropez. Un édit royal de 1649 a créé une lieutenance générale d'Amirauté à Saint-Tropez et délimité sa circonscription à deux lieues autour de la cité.

Le Lieutenant général est secondé par un procureur du Roi, un greffier secrétaire et deux sergents.

Le personnel de l'Amirauté porte un uniforme bleu roi. Une ordonnance royale d'août 1681 a fixé les diverses attributions de ces officiers. Ils ont connaissance de tous les délits concernant les gens de mer et les affaires maritimes et jugent au civil et au criminel. Le contrôle et la juridiction à 1' égard des contrats maritimes et des corporations travaillant à la construction et au gréement des navires sont aussi de leur ressort.

Dans le but de réprimer la contrebande et le trafic des choses prohibées, ils ont le droit de visiter tous les bateaux qui touchent ou quittent le port.

Les échanges, ventes, achats d'embarcations quelle que soit leur importance (barques, tartanes, vaisseaux) doivent obligatoirement être signalés à l'Amirauté.

Les capitaines des navires immatriculés à Saint-Tropez et quittant le port pour une destination quelconque doivent tous être en possession d'un congé délivré par les officiers de l'Amirauté et indiquant leur lieu de destination, la durée du voyage ainsi que la cargaison transportée. Les navires qui accostent sont tenus également de présenter ce document.

Le 14 juin 1719, des vaisseaux de la marine royale amènent à Saint-Tropez des bateaux arraisonnés démunis de congé et des contrebandiers.

Tous les capitaines sans exception, qu'ils soient français ou étrangers, attachés au port de la cité ou y faisant relâche pour peu de temps, doivent fournir à l'Amirauté, dans les plus brefs délais, un rapport détaillé comprenant: le rôle de l'équipage, l'état de connaissement (déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire de même que le nom du chargeur, le nom et l'adresse du destinataire, le nom et le domicile du capitaine, le nom et le tonnage du navire, le lieu du départ et celui de la destination ainsi que le prix du fret),en mentionnant aussi les divers incidents survenus en cours de voyage, avant de toucher le port de Saint-Tropez.

Et plus des droits de congé, il est perçu un droit d'ancrage de cinq sols par moi sur tous les navires.

Les épaves de toute nature échouées sur les plages ou recueillies en mer sont consignées au bureau de l'Amirauté qui en devient propriétaire au bout d'un an et un jour.

Monseigneur l'Amiral des mers du Levant, en résidence à Marseille, se réserve personnellement un droit d'épave.

Jean–Baptiste Ol1ivier succède à son père Félix Ol1ivier en juillet 1699, comme procureur de l'Amirauté de Saint-Tropez, (office payé 2100 livres), Joseph Massel acquiert l'office de greffier de l'Amirauté pour 4800 livres. En 1695, Joseph Talon achète l'office de lieutenant général pour 7500 livres. Bruno Talon est lieutenant général civil et criminel de l'Amirauté en 1729. Charles Joseph Martin exerce les mêmes fonctions en 1758.

Une charge de lieutenant de l'Amirauté rapporte en 1790 davantage que celle d'un président au Parlement d'Aix (34.500 livres par an contre 12.900 livres).

Le bureau de santé. L'activité maritime internationale de Saint-Tropez justifie l'importance du bureau de santé communal très développé. Cet organisme est présidé par les consuls en exercice et formé par des intendants de santé, des consuls anciens et des personnes nommées par le conseil en périodes d'épidémies, le nombre d'intendants est augmenté suivant les besoins.

Le 2 août 1720, un conseil général étudie les précautions à prendre pour éviter la propagation à Saint-Tropez de l'épidémie de peste qui ravage la Provence. Des bateaux de garde surveillent la côte et contrôlent tous les bâtiments faisant voile vers le port de la cité. Les vaisseaux contaminés sont immédiatement dirigés sur Toulon pour aise en quarantaine.

Tous les pêcheurs du lieu ou étrangers sont tenus de passer chaque semaine, pour con-Cale, au bureau de santé.

Un corps de garde constitué à tour de rôle par les habitants de la cité surveille nuit et jour les entrées par voie de terre. Les personnes démunies de billets de santé sont envoyées en quarantaine au Lazaret, situé sur un ilot près de la tour Saint-Elme à l'extrémité du port, en dehors de la ville proprement dite. Les personnes sont mises en quarantaine à leurs frais; les insolvables sont pris en charge par la communauté.

Les patentes de santé du 22 mars 1737 interdisent aux officiers de santé des ports de Provence de donner des billets de santé à aucun matelot, st il n'est compris sur le rôle de l'équipage de chaque vaisseau, rôle contrôlé par le secrétaire ou commissaire aux Classes établi en chaque port.

Les passagers se trouvant à bord des vaisseaux et désirant débarquer, doivent âtre en possession d'un billet de santé, faute de quoi ils sont dirigés sur le Lazaret pour contrais sanitaire. Tous les bâtiments abordant dans les ports de Provence sont tenus d'acquérir pour leurs équipages et passagers, des patentes de santé dont le montant est fixé comme suit: vaisseaux venant d’un autre port de Provence, 2 sols; bateaux venant de ces ports, 1 sel; barques et tartanes françaises venant de l'étranger, 10 sols; vaisseaux étrangers, 2 livres; bateaux étrangers comprenant plus de cinq hommes d’équipage, 5 sols; chaque passager français ou étranger "débarqué " paie 1 sol.

Les bateaux déposant du lest sur les males paient 50 livres d'amende.

La pêche. Les eaux du golfe et du littoral sont très poissonneuses, aussi la pêche occupe-t-elle ceux qui ne sont pas attirés par la navigation. Parmi la très grande diversité de poissons et de crustacés qui peuplent les fonds, les pêcheurs tropéziens sont plus particulièrement attirés par les thons, les sardines, les anchois, les bogues et les langoustes.

Le thon, ou scombre de Linné, fréquente assidument dès le mois d'août les cotes méditerranéennes. On se sert, pour le capturer, d'un filet en spirale le tounaire, que l'on pose en des endroits connus, mais oui présente l'inconvénient de serrer les mies des thons jusqu'à l'étouffement. Aussi lui préfère-t-on la madrague dans les couloirs de laquelle ces poissons s'engagent vivants. La madrague est un vaste enclos composé de grands filets soutenus par des pieux plantés en mer. Il est partagé en plusieurs compartiments ou chambres. Du coté de la pleine mer, devant cette enceinte, deux filets parallèles forment une longue allée: la chasse.

Des matelots postés au large sont chargés de guetter l'arrivée d'un banc et de le signaler en déployant un pavillon. Les bateaux se dirigent immédiatement dans cette direction et tâchent d'entourer les thons de leurs filets, de manière à les pousser vers la chasse de la madrague, que l'on referme, l'opération terminée. Les poissons passent de compartiment en compartiment jusqu'au dernier appelé "chambre de la mort" où s'agitent par centaines des thons de quatre-vingts à cent soixante kilos.

A l'emplacement de la madrague, la mer doit avoir une quarantaine do brasses de profondeur. Les pêcheurs soulèvent les filets de chaque chambre pour forcer les poissons à pénétrer dans celle qui doit leur être fatale. Le filet de la mort reste parfois un ou deux ans en mer; les autres sont changés tous les six mois.

L'entretien de la madrague est très onéreux. Sous la barque des pêcheurs observant le rassemblement des thons dans le filet de la mort, on attache une tête d'âne; attirés par cette amorce, les poissons se groupent aussitôt près de l'embarcation. On répand alors un peu d'huile sur la mer et le patron, roi de la madrague, la tête couverte d'une toile épaisse qui lui tient lieu d'écran, évalue le nombre de poissons. S'il estime la pêche bonne, il fait signe à ses associés qui transmettent la nouvelle aux bateaux. Les sardines et les anchois sont pêchés la nuit au clair de lune gin; moyen de filets connus sous le nom de bourgin et de rissole.

Le bougriero, filet à petites mailles, sert à pêcher les bogues, et le tremaï à attraper les langoustes que l'on prend aussi dans des nasses. Des parcs à huitres se trouvent à la Foux et aux Canebiers. La poche aux éponges et aux coraux est pratiquée sur nos côtes.

Les produits de la poche sont vendus sur place à la halle aux poissons ou dirigés sur les villages voisins et los villes de Toulon à Nice.

L'augmentation du prix du sel en Provence au XVIIIe siècle a entrainé la diminution des salaisons. Les patrons pêcheurs ont comme lieu de réunion et de culte la chapelle Saint-Pierre située sur le chemin des Carles.

Impositions diverses. Par l'intermédiaire d'un bureau des fermes et gabelles, le Roi prélève des droits forains sur l'entrée et sortie des marchandises embarquées et débarquées. Tous ceux qui font le commerce du vin par-voie terre au de mer, sont tenus d'acquitter des droits royaux de 10 sols par muid de vin, 3 sols par muid d'eau de vie et 12 sels sur chaque deux charges de raisins.

Le 21 juin 1728, les consuls demandent à l'intendant la révocation du receveur des fermes et gabelle pour abus et malversations au détriment de la population. Ce dernier exige des droits abusifs sur les bois et marchandises chargés par les patrons de bâtiments, fraude sur le poids de sel, fait la contrebande de toutes les denrées prohibées et les revend en cachette. Il est révoqué le 1er janvier 1729.

Le mesurage et le charriage des marchandises les plus diverses, (vin, blé, farine, huile, légumes, cire, miel et corail) sont passibles de droits prélevés par le fermier du camalage et du censalage. Cette personne exige 1 sol 6 deniers de camalage sur toute charge de vin vendue ou embarquée sur des bâtiments de mer se trouvant en ce lieu. Il demande aussi 1 sol de camalage pour les mitres denrées et 6 deniers par jour pour la location de chaque baril fourni pour le mesurage et le charriage.

Le fermier est tenu de mettre à la disposition des usagers des barils en quantité suffisante, car il est interdit de se servir de ceux qui ne portent pas sa marque. Le droit de camalage sur chaque charge de blé, farine, huile, légumes et sur chaque quintal de cire et de miel s'élève à 1 sol.

Le corail vendu en ce lieu à des étrangers, ou celui que les habitants font sortir par mer ou par terre est soumis à un droit de censalage.

Tout chargement ou déchargement d'un navire contenant les denrées précitées, doit se faire par l'intermédiaire du fermier avec emploi obligatoire de ses ustensiles, sous peine de payer un double droit de camalage et censelage, plus une amende de trois livres. Son autorisation est nécessaire avant toute vente ou achat. Il est néanmoins permis de transporter du vin d'une maison à une autre sans se servir des barils du fermier.

Cette ferme est habituellement prise par des Tropéziens. Les sommes payées annuellement à la communauté s'élèvent en moyenne à 250 livres.

CONCLUSION. Grâce aux appréciables profits de ces activités portuaires s'est créée et se développe une oligarchie de bourgeois armateurs, de marchands, de négociants, do capitaines de bateaux qui accaparent l'administration communale. Les riches familles d'armateurs possèdent des biens fonciers et immobiliers, mais leur fortune provient surtout de l'armement de navires au commerce et à la course.

Darluc, dans son "Histoire Naturelle de la Provence" publiée à AIX en 1780, note cc développement de la richesse commerciale et générale à Saint-Tropez.

Cette cité des Maures apparaît ainsi au XVIIIe siècle comme une métropole commerciale très active, jalouse et fière de son glorieux passé, de ses traditions et coutumes locales et surtout de ses enfants: hardis marins, capitaines intrépides, négociants retors dont l'esprit d'entreprise et l'âpreté au gain n'ont d'égal que l'amour qu'ils portent à leur petite patrie.

P.GUIDICELLI

A PROPOS D'UNE THÈSE RÉCENTE: ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET HUMAINE DU HAUT-COMTÉ DE NICE SOUS LA RESTAURATION SARDE[1] (1814-1847) SOUTENUE PAR A. COMPAN.

PAR M. DEVUN

[1] L'exemplaire déposé aux Archives Départementales ne comporte ni croquis ni graphiques. Thèse de doctorat d'Etat, 564p. dacty1. 21 X 27, AIX, 1969.

Le choix du sujet impliquait qu'une double option nit faite au préalable: celle des limites à lui assigner dans l'espace d'abord, dans le temps ensuite.

Haut-Comté ? Faute de définition formelle, c'est par le contexte que l'on peut fixer le sens attribué par l'auteur à ce terme[2]. Il ne l'applique pas, comme on pourrait le supposer, aux seules vallées supérieures du Var, de la Tinée, de la Vésubie et de la Raya, ensemble homogène de cellules parallèlement étirées en direction méridienne au cœur de la montagne entre des cloisons s'élevant de 1500 à 3000 mètres du sud au nard, butant en aval sur des gorges et en amont sur des cols impraticables cinq mois d'hiver, mais aussi à toute la zone préalpine d'altitude moyenne (Var de Puget-Théniers, Estéron, Paillon), c'est-à-dire, en définitive, au Comté presque entier. N'est exclue que sa façade maritime, très courte -moins de 20 kilomètres à vol d' oiseau séparent d'ouest en est les frontières française et monégasque- et très étroite. Môme là, d'ailleurs, à une exception près, il n'y a pas de bas pays et c'est plus par son micro-climat et sen paysage végétal (les agrumes alors et aujourd'hui les plantes acclimatées en grand nombre depuis le milieu du siècle) que s'individualise le liséré côtier sans profondeur. L'exception est la petite plaine de Nice formée en bordure de la baie des Anges par les atterrissements du Paillon et de brefs torrents, bassin qui est limité même à l'ouest par les lanières de poudingues que ces derniers ont découpées dans un ancien delta du Var relevé, et qui est traversé par les dernières rides préalpines s'avançant jusqu'à la mer (collines de Cimiez, du Château). Ferment mi nord l'horizon de l'agglomération, les collines qui dépassent 400 mètres à l'Aire Saint-Michel ne sont guère distantes du rivage que de 5 kilomètres, et le mont Chauve d'Aspremont, qui culmine à 854 mètres, ne l'est que d'à peine plus de 8. Mais à l'est, de Beaulieu à Cap d'Ail[3], la falaise calcaire plonge directement dans les eaux et la ligne de crête qui serre de près le mer à 500-600 mètres d'altitude n'est guère que de 1500 h 2000 mètres en retrait de celle-ci, le village d'Eze, perché à un peu plus de 400 mètres, l'est de 500 mètres seulement et le sommet du Mont Agel à 1100 mètres l'est à moins de 4 kilomètres. Quant à l'arrière-pays mentonnais, la conque où règne alors le citronnier qui fait la fortune de la ville est monégasque,

Le Comté s'arrête à l'hémicycle de hauteurs qui la ceinture et dont l'échine principale pend naissance, dans la plus grande profondeur de la plaine, à 6 kilomètres du littoral pour s'élever à 9 kilomètres de celui-ci, jusqu'à 1281 mètres le Razet.

Haut-comté égala donc plus prosaïquement arrière-pays de Nice, dans son entier, éloigné ou proche de la côte. Les quelques chiffres et commentaires personnels précédents justifient cette ascension, à condition que l'on s'entende sur le sens des mots et que l'en différencie bien, comme on le verra dans la chapitre prochain, les zone agricoles étagées depuis l'olivier jusqu'au mélèze.

Ce très long périmètre ne renferme que les deux tiers de la population totale de la province contre un tiers pour la seule ville de Nice: en gros 77.000 âmes contre 35.000 1848. Il y avait donc un écueil: déborder hors du cadre fixé à l'origine, notamment en ne départageant pas très rigoureusement des statistiques générales communes à tous le Comté les seuls éléments particuliers à son territoire rural. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Explicitement formulées, les dates initiales et finales ne prêtent à aucune équivoque.

Pour la première, rien à dire; sauf que, si le retour du Comté du Piémont est une étape importante, c'est surtout pour sa capitale où la vie de saison, qui reprend après avoir été interrompue par vingt années d'occupation française, devient entre 1814 et 1660 la fonction prépondérante avec le commerce des huiles. Mais rien ne permet de penser qu'elle entraîna

[2] Entre autres par l'énumération des mandements (Divisions administratives correspondant à nos cantons) du secteur étudié. C'est donc mai qui donne les quelques précisions géographiques.

[3] Beaulieu fait partie de Villefranche jusqu'en 1691, Saint-Jean-Cap-Ferrat jusqu'en 1904 (29 janvier). Le Cap n'est séparé de la Turbie dont il forme le quartier maritime qu'en 1908 (30 déc.)

de notables changements dans l'économie et la société paysannes[4]. Il n'en reste pas moins que, par le retour à la souveraineté sarde, 1814 est une date charnière qu'il était judicieux de retenir.

En revanche, pourquoi cette coupure de 1847 ? Dans le Comté il est plus rationnel de prolonger l'étape commencée avec le rétablissement du régime sarde jusqu'à la fin de celui-ci. La rupture n'est pas dans les initiatives de libéralisme politique qui n'ont pas eu grande résonance dans la vie des ruraux, mais dans le changement de nationalité. C'est en 1860 qu'a été déclenché un processus amorcé sur la côte mais dont le contre-coup s'exerce bientôt sur l'arrière-pays, puis s'amplifie en quelques années jusqu'à bouleverser les fondements sur lesquels reposait l'équilibre de tout le Comté, montagne comprise. La construction de la voie ferrée littorale, l'épanouissement de la fonction d'accueil, l'explosion démographique et l'essor urbain de la c8te ont pour corollaire, avec l'ouverture des routes de vallées débloquant l'intérieur, l'abandon des campagnes. Pour le pays niçois, il est hors de doute que le demi-siècle 1814-1860 fait un tout et que la césure dans révolution du XIXe siècle se place à la date de sa

[4] C'est pourquoi il serait loisible de remonter au delà de 1792 pour retrouver, à la fin de l'ancien Régime des points de comparaison; c'est pourquoi même je n'aurais pas été surpris de voir cité et utilisé le rapport de l'intendant Joanini 1752. L'auteur n'e pas songé à la répercussion des ventes de biens nationaux. J'ai l'impression qu'une telle recherche aurait abouti à la conclusion qu'il n'y a pas eu la source de grand bouleversement. Cf. Donetti Lucien, Mémoire sur la vente des biens nationaux dans le district de Puget-Théniers. Diplôme d'études supér. d'Histoire du Droit. Juin 1955.-116p. Dactylographiées.

réunion à la France. Du reste, en prolongeant ainsi la durée de la période étudiée, l'auteur aurait été plus à l'aise en disposant d'une documentation plus abondante.

Le chapitre premier contient:

a) une profession de foi régionaliste en guise d'introduction (p. I p. IV);

b) une liste de manuscrits et d'imprimés ("Sources et documents", p.VIp.XXIX), qui, comme toute énumération non sélective d'auteurs et de titres déroutera le profane inapte à discerner l'essentiel du secondaire. Elle aurait gagné à être allégée de ce qui n'a qu'un lointain rapport avec le sujet. En revanche, "Nizza nella storia" est passé sous silence, moins superflu pourtant que Vaulabelle ou Brongniart ("Recherches sur les animaux fossiles de, Ollivier", p.XIX). Lamboglia n'est pas ici, en odeur de sainteté. Il demeure qu'à l'époque contemporaine, son histoire fat la seule jusqu'à celle de R. Latouche[5]. J'aurai d'ailleurs mainte fois à revenir sur ces références bibliographiques[6].

c) Un résumé assorti de considérations géographiques, historiques, administratives et politiques avant-propos: "L'expression Comté de Nice: origines, formation, variations territoriales. Sens et délimitations." (p.XXX. p. LXIV), qui retrace la genèse de la province depuis 1388. Quel que soit leur intérêt ces généralités ne peuvent rien apporter de neuf dans un domaine où l'essentiel a été dit depuis longtemps[7].

PP. 1-205

Le deuxième chapitre inclus introduit dans le vif du sujet. C'est une étude personnelle, ce qui n'était pas le cas du précédent. Il comprend deux parties à peu près égales qui présentent, dans un ordre logique a) "l'équipement et les infrastructures " et b) "la vie économique".

En tête se place naturellement le réseau routier, si l'on peut parler de réseau. En effet, durant près d'un demi-siècle de rétablissement de la souveraineté sarde, les moyens de communication demeurent à peu près cc qu'ils étaient à la fin de l'Ancien Régime[8]. La seule réalisation notable da la période française, la Corniche napoléonienne étirée d'est en ouest vers la Ligurie, parallèlement à la cité qu'elle sait à peu de distance, n'étant d'aucun secours pour tirer

---

[5] R. Latouche, Histoire de Nice, T.I, 1951, p.150, note objectivement : "Nizza nella storia, œuvre collective publiée pendant l'occupation étrangère en 1943 par l'Istituto di studi liguri et dont les collaborateurs ont été Lamboglia..., est un volume bien documenté et d'une lecture intéressante où sont examinés successivement les divers aspects du passé niçois; mais on y perçoit trop souvenu, une arrière-pensée, le désir de démontrer "l'italianité" de Nice".

[6] A tout le moins conviendrait-il que les ouvrages fondamentaux soient toujours signalés ou bas des pages ou s'en inspirent.

[7] A propos des deux périodes récentes, celle du premier département des Alpes-Mmes et celle de la restauration sarde a sont rétablies les institutions qui fonctionnent jusqu'en 1860, j'ai l'occasion d'illustrer par un exemple ce que j'avançais dans la note 2 (ci-dessus). Les deux excellentes préfaces qui dispensent pourtant de toute autre référence, car il n'y a qu'à y puiser à pleine mains ne sont pas mentionnées ici. La première est d'ailleurs également absente de la bibliographie générale: "Répertoire numérique du fonds Consulat et Empire 1800-1814" Par Léo Imbert, 1955 (cf. Introduction p. I- p. XXXII, "Administration préfectorale des A.M sous le Consulat et l'Empire Organisation, personnel conscription", une carte, p. XXXIII, une carte hors-texte. Quant à la seconde oui est mentionnée laconiquement dans la bibliographie, i1 convenait de la rappeler ici (Répertoire numérique du fonds sarde 1814-1860 par Robert Latouche 1930) car pour ce fonds composé de toutes les archives du Comté pendant la restauration sa préface (p.III- p. XVIII) a pour objet "de donner quelques indications préalables sur la consistance de la province de Nice et sur l'administration sarde" (p.III) pendant ce demi-siècle.

[8] Sans déflorer une thèse en préparation sur Joanini, je relève dans son rapport de 1752 les quelques notations suivantes qui démontrent la permanence des structures rurales depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à la première moitié du XIXe. Ces commentaires sont invariablement identiques pour toutes les communautés. p.188 S. Martino Sovra Lantosca "le strade del territorio non si ponno mantenere in buon stato per ragione delle ravine dalle montagne in occasion di pioggie". Tende p.193 "le strade di questa territcrio abbisognano di gravi ripara-ni" Contes p.42 "le strade del territorio non si penno mantenere in buon stato perche sono sottoposte a valanche e dificilmente si puo giungere al luogo a cavallo". Utelle, p.134 "le strade son assai incomode e dificilmente pratticabili a cavallo, perche situate in luoghi alpestri e rapidi et di dispendiosa manutenzione". Roubion p.88 "le stradre non si ponne mantenere in buon stato perche ad ogni ploggia sono rovinate dalle valanche delle montagne e dell altra parte à il precipizio". Isola p.61 "le strade del territorio non si connu mantenere in buon stato parche sono quasi tette sul rocco con il precipizio dall' altra parte e non sono sicure per gente a cavallo".

la montagne de son isolement, ce qui exigeait des voies de pénétration nord-sud, il n'existe donc là qu'une seule route carrossable, celle de Turin, traversant de part en part la province par le Paillon et la Roya, franchissant à saute-mouton les trois cols difficiles de Braus, Brouis et Tende. Beaucoup de projets de 1814 à 1860, mais peu de réalisations. Celui de Gardon qui prévoit, comme il est rationnel, une voie de pénétration pour chacune des trois vallées de la Vésubie, de la Tinée et du Var, est ramené dans l'immédiat à un objectif moins ambitieux et ne retient que celle de la Tinée. Bien que de Fernex, intendant de 1832 à 1836, ait hg-té les travaux, il n'a été construit, à la veille de la réunion du comté à la France, que le premier tronçon Nice-Levens (18 km.) et le second (16 km.) poussé jusqu'à Roussillon en 1842. Là s'intercale, assez étrangement, un paragraphe ("absence de communications et administration communale, 1840-1847", p.17 - p.31), où n'apparaît pas à l'évidence, il expose les projets de remembrement de communes et de mandements de rapport étroit avec le contexte précédent et suivant. On revient en effet à "l'angoissante misère des communications". (p.32-7 p.37) avec les suggestions de Désiré Niel "La viabilité de la vallée du Var" 1853 qui demeurèrent sans écho, tandis qu'en 1847 s'ouvrait le premier chantier de la Vésubie, au delà de Levens. Mais partout les travaux d'art demeurent misérables ("les ponts", p.37-p.39).

Les dernières pages sont d'un intérêt inégal: la défense contre l'érosion torrentielle des basses-vallées du Var et du Paillon par l'endiguement de la rive gauche est à peu près exclusivement l'apanage de la ville de Nice et reste d'ailleurs en souffrance jusqu'en 1860 (p.39-p.45). On aurait aimé, par contre, que fussent étendus à beaucoup d'autres les exemples isolés montrant l'effort du montagnard pour discipliner une nature avare ("l'irrigation au Boréon", "dérivations en Estéron") ou hostile ("Éboulements en Révéra", "chemins ruraux dans le mandement de-Saint-Martin-Lantosque"). Hostilité que matérialise la précarité des relations dans le haut pays ("Notes sur les transports et les postes "p.48-p.56) où tout se calcule en heures de chemin pour le piéton c'est le courrier qui n'atteint, depuis Nice, le fond de la vallée de la Tinée, à Saint-Dalmas-le-Selvage, point extrême du Comté, qu'au prix d'une course de 33 heures.

Dans une trentaine de pages ("Déplacements saisonniers et transhumance" P.57-P.85) qui seraient aussi bien à leur place plus loin (cf. ci-dessous: "élevages et pâtures", p.119-p.122) sont particulièrement mis en lumière les obstacles qu'oppose la barrière de douanes établie à la frontière de la Provence française d'où vient un important contingent des troupeaux qui montent aux alpages; il y est aussi évoqué le très complexe problème des bandites, modalité originale propre au Comté du droit de pâturage, dont on discute encore la nature juridique alors que sont en voie d'extinction ses derniers vestiges[9].

b) Quelques "observations générales en 1814" (p.87-p.99) servent de préface à l'examen de la situation agricole. En préambule (p.87-p.91) est esquissée la division de la province en trois zones longitudinales étirées d'est en ouest: une littorale, une montagnarde, une médiane intermédiaire, à l'intérieur desquelles s'opposent un secteur occidental et un secteur oriental. Puis, est brossé, d'après Bonifacy, un tableau (p.92- p.99) des éléments constitutifs de la vie économique de quelques communautés présumées représentatives: Tourrette (proche arrière-pays des Paillons), la Brigue et Saorge (halte vallée de la Roya), Roquebilière et Utelle (moyenne Vésubie) Val de Flore (ensemble séparant la Tinée et la Vésubie), Saint-Etienne et Clans (haute et moyenne Tinée), Entraunes et Guillaumes (haut-Var). Les produits du sol apparaissent enfin suivant leur répartition régionale commandée par l'étagement du relief. En s'inspirant de la Chorographie de Durante, inspecteur des bois et forêts (1847), A. Compan met, à juste titre, l'accent sur la dégradation du capital forestier ("Les ressources forestières" p.99-p.110). De 1822 à 1844 sont abattus plus de 300.000 arbres de haute futaie et les chèvres achèvent le mal. Le rapport du marquis Ricci (1845) confirme ces abus, leur origine et les

[9] Outre Guiot, i1 y aurait bien des titres à citer et notamment la thèse de droit de L. Trotabas: "Etude sur les bandites, le culte et diverses situations particulières au Comté de Nice annexé" (1860), 207p. 1921.

remèdes à appliquer: il faut aménager rationnellement les coupes et les ventes. Ensuite sont considérées, au moyen du fonds sarde des Archives départementales, les forêts communales de Saint-Etienne, la forêt domaniale de Clans et la forêt du Var[10]. Le flottage des bois (p.110) est le souci majeur de Durante qui en dénonce les excès: il porte couramment sur plusieurs centaines de troncs.

Lorsque l'on passe du moyen au haut Comté, la place de l'animal "l'élevage et pâtures" p.119-p.122), et partant des produits bovins et sur- tout ovins (viande, lait, laine), augmente. Les chèvres, environ 33.000 en 1841, toutes hors de Nice, sont aussi indispensables qu'indésirables. Le moyen pays est le domaine de l'oliveraie ("la grande zone oléicole" op.125-p.128) essentiellement les mandements de Levens, de Contes, de Sospel, de Roquestéron et de l'Escarène, où, en 1848, fonctionnent, frange côtière comprise, 178 "defissi" (moulins à huile). L'insuffisance de la récolte de grains (céréales", p.128-p.129) et de vin, lequel ne suffit qu'à trois mois de consommation ("les vignobles", p.130 -p.132) n'est que faiblement compensée par quelques produits complémentaires ("autres productions", p.132-p.136): châtaigniers, mûriers, chanvre caroubiers et figuiers, nomme de terre, qui compte peu[11]. Une dizaine de lignes ("élevage et engrais ") qu'on s'attendrait plutôt à trouver ci-dessus nous ramènent au bétail. "La situation en 1846" (p.137-p.140) témoigne des difficultés à établir la frontière entre la côte et le pays rural, où, par exemple, le tourisme est totalement inconnu et dont l'économie repose sur la trilogie culture-pâturage-forêt ("la vocation de la montagne niçoise" p.142-p.145). Suivent "foires et marchés" (p.147-p.149), "artisanat et début d'industrie"(p.149-p.155), le tissage des draps du Var moyen et supérieur (Puget-Théniers) et la prospection minière ayant seuls quelque importance, "aperçu sur le niveau de vie" (p.156-p.157), timidement évalué.

Jusque là pas d'incursion majeure dans le domaine littoral. Il n'en va plus de même pour la suite. "Le commerce du Comté de Nice sous la restauration sarde" (p.158-p.163) (il s'agit non des oléiculteurs, mais de négociants en huile, p.161); "commerce, négoce et bourgeoisie" (p.164 sq.) (il n'est question que d'importation et d'exportation, essentiellement d'huiles, activité d'autant plus étrangère à la montagne, qu'elle a, en grande partie, pour cause l'artificielle réglementation du port franc); "Le commerce niçois et le Comté -évolution de 1841 à 1647" (tableaux du mouvement des bateaux de voyageurs ou de marchandises, des articles importés et exportés[12].liste des fabriques et ateliers de Nice,(?. 179); autant de titres de paragraphes qui se chevauchent et n'ont trait qu'à la ville de Nice. Même observation pour les quelque 25 pages finales dont j'énumère les rubriques dans l'ordre où elles se succèdent:" la puissance des huiles" (p.180-p.190) (rôle important de la fraude); "le commerce des ceréales" (p.191-p.198), (les importations de Russie tiennent une place considérable); "commerce des morues" (p.199-p.200); "commerce des fruits"(p.201-p.202) (il s'agit des agrumes qui sont le produit exclusivement d'un très étroit secteur côtier et, pour les citrons, une spécialité de Menton, cita monégasque et non niçoise); une liste de 3 pages de statistiques du commerce maritime de Nice clôt le chapitre .

Avec la troisième partie ("Étude démographique de la montagne niçoise, 1814-1847",150 pages environ, p.208 à p.373) nous abordons un des sujets essentiels promis par le titre de l'ouvrage.

---

[10] Cette dernière s'étendant aux portes de Nice et lui appartenant administrativement, il aurait mieux valu présenter un ensemble de la Vésubie, de la Roya ou des Paillons (par exemple Levens).

[11] Je note que le caroubier n'est même pas à retenir, car il est trop frileux pour s'aventurer hors du littoral.

[12] W.Caruchet: thèse pour le doctorat en droit "Relations économiques du Comté de Nice avec la France entre 1814-1860, mars 1961,238 p. ronéo. non citée Je renvoie également aux articles de R.Tresse et à la bibliographie que j'ai essayé de faire aussi complète que possible des essais consacrés à la série Z: cf. Recherches Régionales 11°4 ,1967.

Après un examen global de la propriété foncière et de la fiscalité[13], un relevé des statistiques globales de population tirées du calenderio et un aperçu des "causati"[14], après un état de l'émigration temporaire et de la santé publique (crétinisme, goitre, etc.), les "observations statistiques" (p.261 sq.) nous introduisent au cœur de la question.

Au début, quelques généralités (p.261-p.274). Évoquant à ce sujet la difficulté de faire le tour des paroisses pour y rechercher les documents, car le clergé qui reprit l'état civil sous la Restauration conserva ses archives en 1860, l'auteur écrit (3): "Fort heureusement, au lendemain du rattachement de 1860,1e gouvernement de Napoléon III eut l'idée remarquable de demander à tous les curés alors en place de recopier un double de tous les registres des actes de naissance, de mariage et de décès de leur paroisse, depuis le début de 1814 jusqu'au 31 décembre 1860". Cette affirmation demande à être nuancée. Elle n'est vraie que pour la période 1814-1837, pendant laquelle, en effet, les registres sont tenus en simple exemplaire (en latin) : l'uniformité l'écriture, l'absence de signatures, l'exonération[15] témoignent que c'est une copie postérieure de l'original demeuré au presbytère qui a été centralisée au greffe du tribunal, puis versée aux Archives départementales. en 1857, il est enjoint aux curés de tenir désormais les registres en double (en italien; en français pour le haut-Var et l'Estéron) et, depuis cette date, c'est l'un de ces deux originaux qui est déposé à l'insinuation avant d'être conservé aujourd'hui dans la série E 303 des Archives départementales[16]: l'écriture varie avec le rédacteur de l'acte, les signatures sont authentiques. L'introduction de L. Imbert signalée ci-dessus consacre quelques lignes (p. XI- État civil) à cette innovation, la seule à avoir été introduite dans ce domaine pendant le demi-siècle de la restauration sarde (patentes du 20 juin 1837).

Puis, conformément au plan exposé page 275, suit le détail du mouvement démographique par grade unité naturelle, c'est-à-dire par bassin hydrographique. Huit sont ainsi annoncées: Raya, Bévéra, Vésubie, Tinée, Haut-Var et Cians, Var moyen de Puget-Théniers, Estéron, Paillons.

L'étude est fouillée en profondeur puisque les hameaux sont l'objet d'un examen particulier, ce qui permet de préciser les échanges humains à l'intérieur de chaque communauté. On peut néanmoins formuler des réserves. D'abord, pourquoi ne trouve-t-on plus, sans qu'une raison en soit avancée, que 7 des 8 unités ci-dessus prévues? Les vallées du Paillon (14 communes) sont omises, bien qu'elles soient intégrées au Haut-Comté dans la description géographique du chapitre premier et qu'il en soit fait état dans les statistiques similaires[17].

On regrettera ensuite que le relevé intégral des naissances et des décès se borne à deux unités les 8 communes de la Vésubie et les 10 de l'Estéron et que l'on ne dispose que de sondages pour les autres: 6 communes seulement sur 10 sont retenues pour le Haut-Var/Cians, 4 sur 14 pour la Tinée, 5 sur 12 pour le Var moyen, 1 sur 2 pour la Bévéra, 1 sur 4 pour la Roya et 0 sur 14 pour les Paillons, soit au total 35 communes sur les 74 -à peine la moitié- énumérées dans le préambule. De surcroit, il n'est plus question d'Eze, ni de La Turbie qui y figurent également, ni de la Roquette, de Saint-Blaise, d'Aspremont et de Bonson jalonnant la vallée inférieure du Var, ni de Castillon, de Castellar et de Sainte-Agnès de l'arrière-pays mentonnais,

---

[13] "Allibramento" (p. 27, 23e ligne), doit être traduit non par enregistrement mais par allivrement. Voir les annexes.

[14] Le Calendario est l'annuaire administratif de l'état sarde; les causati sont les budgets communaux.

[15] "Visé pour timbre gratis à Nice le 15 avril 1862. Le receveur: signature" Exemple pris dans 305 E 50-7 décès, de Roquebillière- 1814-1824.

[16] Dénommée "État-civil" et non "Documents des paroisses"; même rectification pour le répertoire des sources, p. VIII, n5.

[17] Pages 230, 232, 233. En revanche est promise (p.240"...nous étudierons la ville de Nice plus loin...") une étude qui ne vient pas et qui n'a d' ailleurs pas sa place ici puisque.rar définition, le sujet devrait écarter tout ce qui ne relève pas du secteur rural.

toutes pourtant citées dans la récapitulation d'après les "causati"[18]. Il y a enfin plus grave. Je suis d'accord avec l'auteur, qu'il y avait dans la seule démographie matière de thèse[19]. Et c'est dommage qu'un élargissement de l'étude de la population n'ait même pas été ébauché, ce oui était possible à condition de combler les lacunes qui viennent d'être soulignées et surtout d'exploiter à fond, outre l'état civil, les dénombrements[20] permettant je cite sans être exhaustif de construire les pyramides des âges, de définir les structures familiales et même de déboucher sur des aspects économiques et sociaux: migrations, professions, état culturel[21].

Pour s'en tenir au strict domaine dans lequel A. Compan s'est cantonné, celui du gain ou du déficit résultant du mouvement des naissances et des décès, son interprétation des données qu'il e obtenues[22] me parait quelque peu contestable. Les vallées de la Roya, de la Vésubie, des Paillons et de la Bavera ne posent pas de problème: bien détachées en tête de peloton, elles sont en progrès soutenus. Mais peut-on dire que les vallées de la Tinée et de l'Estéron sont déjà affectées d'un début de recul, que celles du haut-Var/Cians et du Var moyen sont sur la voie d'une dépopulation accentuée ? Que le rythme de la progression s'essouffle, que le plein soit fait; que parfois s'annoncent les indices d'un fléchissement, que telle paroisse -Venanson ou Puget-Rostang- commence à perdre de sa substance, c'est certain; mais il n'y a là que des cas isolés et ces signes n'apparaissent alarmants qu'à la lumière de la grande débâcle qui, à partir de la seconde moitié du siècle, vide la montagne de ses hommes. Il n'y e pas régression; tout au plus y-a-t-il stagnation relative.

En dépit de quelques symptômes qui n'ont encore rien d'inquiétant, le potentiel démographique du haut-pays niçois n'est donc pas sérieusement entamé, ses hautes vallées demeurent des réserves humaines en bonne santé et il est prématuré de parler déjà de dépeuplement.

Une quatrième partie est réservée à la société. Après quelques considérations sur l'esprit public défilent successivement le clergé (p.379-p.405), la noblesse (p.407 sq.), la bourgeoisie (p.441 sq.) et, enfin, des aperçus de nature très diverse: "Une classe qui s'étend: hôteliers, aubergistes, boutiquiers" (p.462-p.464); "Carbonarisme italien et particularisme niçois; fondements de ce dernier",(p.465-470); "Les réformes et l'opinion niçoise" (P.471-p.477); "Les débuts de la société ouvrière; le maintien du paupérisme" (p.476-p.484); "Les Niçois, anciens combattants de l'Empire" (p. 465-p.495) et une conclusion "Le Comté de Nice en 1848" (P.496-p.526)

---

[18]Pages 235-236.L'auteur déclare (p.276) avoir dépouillé "les états de naissances et de décès" de 51 paroisses (cf. chapitre précédent, p.330, note 404) Nous avons pu dépouiller dans la période de 1814 à 1860 (?) les archives paroissiales de 55 (?) bourgades du Comité de Nice". Les points d'interrogation sont de moi) alors que l'on en compte 52 au tableau de la page précédente. L'écart provient de ce qu'il a recopié au répertoire de la série E les 4 paroisses de Saorge, de Fontan, de Berghe et du couvent des Mineurs réformés de Saint-François (et non comme il l'indique des Minimes, disciples de Saint-François de Paule) pour lequel il n'y a évidemment que le registre des décès (303 E 65/25 "Registro degli atti di morte per l'anno 1838": "il presente registro tenuto per dopnio originale destinato per gli atti di morte dei religiosi dell' Ordine dei Einori Reformati di S.Fr co sotto il titolo di Sta iiaria degli Angeli del Convento-stabilito nel comune di Sacrgio...". 4 reg., le premier de 1838, le dernier de 1842).

[19] P.274. "Ainsi pensons-nous donner poux la première fois des statistiques fournies et originales qu'on pourrait étendre à tout le Comté en vue d'une étude démographique complète qui, à elle seule, serait sujet de thèse".

[20] Cf. Annexes et mes études des "consigne" sardes du XVIIIe siècle "Les dénombrements de la population et les communautés du comté de Nice au XVIIIe siècle". Actes du 90e Congrès Nat. des Stés Sav., Nice, 1965, pp. 210-248.

[21] Pour l'analphabétisme, il est instructif de faire le bilan de ceux qui signent les actes et de ceux qui déclarent ne savoir le faire. (3)Les tableaux statistiques et les graphiques qui les accompagnent sont trop nombreux et trop complexes pour être résumées.

[22] Les tableaux statistiques et les graphiques qui les accompagnent sont trop nombreux et trop complexe pour être résumés

L'existence de quelques solides monographies[23] était une tentation à faire cette synthèse. L'auteur y a succombé. Pour ma part, en me défendant d'être pointilleux, j'ai lu avec plaisir cet essai qui condense l'essentiel de ce Cale l'on pouvait trouver en ordre dispersé. Mais il est à craindre qu'il ne trouve pas gréée devant un critique sourcilleux et qu'un rigoriste ne lui fisse un procès de méthode. En effet, la société rurale est absente, sauf très incidemment, de cette revue des états généraux de la nation niçoise où l'on n'a guère affaire qu'aux citadins, et non aux villageois qui fournissent pourtant non seulement les deux tiers de la population de la province, mais surtout la totalité des effectifs humains du haut-pays. Je présume qu'un puriste reprochera à A. Compan d'avoir franchi les frontières de son domaine pour empiéter sur un terrain qui n'était pas le sien. Car il est réel que ce chapitre dont le titre est d'ailleurs ambigu "La société niçoise", or Nice est niçoise déborde hors du cadre originellement fixé. S'agit-il des gens d'église? La composition de la curie épiscopale ou du chapitre de la cathédrale, le comportement des évêques Colonna d'Istria et Galvano sont étrangers au monde rural[24].

S'agit-il de la noblesse et de la bourgeoisie? Il n'y avait pas lieu de s'attarder sur deux catégories sociales dont la seconde surtout s'est épanouie en milieu urbain, sauf pour montrer leur influence sur le milieu rural, et je doute qu'on puisse le faire de façon satisfaisante ici; il était hors de saison, toujours sous la même réserve, de camper leurs deux personnalités les plus

---

[23] Les références bibliographiques gagneraient à être plus étoffées. Pour m'en tenir eux affaires religieuses -et à l'optique du chapitre-, il fallait citer les notes manuscrites de Doublet (Arch. Dép.), qui sont inépuisables, et spécialement les dossiers relatifs aux prélats (celui de Colonna d'Istria est une véritable éphéméride retraçant les dernières années niçoises ce l'évoque de 1814 à 1833) et il n'était pas inutile de signaler, à propos de Bonifacy, puisque le personnage apparait longuement après 1814, L. Imbert "Nice sous le Premier Empire. D'après la chronique inédite da l'abbé Bonifacy" (Recherches régionales 1964-3-PP.1-24), qui montre, pendant les années antérieures, les dispositions du chanoine à l'égard des idées françaises, le "gallume".

[24] Dans le même ordre d'idées, pourquoi préférer les 4 confréries-urbaines de pénitents qui ("marquent, nous dit-on, l'emprise puissante du clergé sur la noblesse et la bourgeoisie de Nice", p.383) à celles des villages? Car, pour la plupart, ceux-ci avaient certainement alors une confrérie de pénitents, des blancs et, dans les principaux, des noirs aussi. (P. Malausséna, Actes du 90e Congrès des Stés Savantes, Nice, 1965, tome III., pp.39- 64, "Une paroisse rurale du Comté de Nice en 1830" -il s'agit de Drap- note que, d'après Bonifacy, t. IV, 20 mars 1834,1es confréries de cette localité comptent près de 200 pénitents. Cette monographie, dont l'existence a échappé à A. Compan, est tout entière intéressante pour le sujet de sa thèse, or, en 115,permis les tableaux qui sont joints, accompagnés de commentaires explicatifs, au rapport de Joanini, celui qui est consacré aux fondations religieuses (Tabella 2 da p.p.19-36," De benefici, confraternite, spedali...",colonne 3) récapitule 118 "confraternite", soit u presque partout, assez souvent deux, parfois trois (Tende, Saorge) et même quatre (Sospel, Belvedère). D'autre part, la survivance de l'institution apporte une preuve supplémentaire, plus décisive encore. C'est ainsi qu'à Saint-Etienne de Tinée, les blancs et les noirs, qui sont plusieurs dizaines recrutés parmi de nombreuses familles du pays, se partagent toujours la mission traditionnelle d'enterrer gratuitement les défunts. Devant les réticences du jeune clergé, ont même éclaté récemment des querelles; des plaintes ont afflué à l'évêché; on alla jusqu'à parler du déplacement du curé et, l'an passé, une assemblée réunit sur place une haute personnalité des pénitents de France venue d'Avignon et une délégation de pénitents de Nice, sans que se dégage une solution et avec pour seul résultat un renforcement de l'attachement sentimental aux antiques usages et privilèges (renseignements communiqués par H. Combes, dont le beau-frère est lui-même pénitent à St-Etienne). A Saint-Dalmas-Valdeblore, également, les blancs assurent encore la charge d'enterrer les morts. Ce serait un beau sujet, tout neuf, et possible en ayant accès à leurs archives privées, que de dresser une carte de l'implantation territoriale des confréries du haut-pays et la liste de leurs membres, définir leurs privilèges, leur rôle social, recenser leurs chapelles, qui sont parmi les édifices les plus intéressants du comté avec souvent des retables, des toiles ou des fresques. Le guide contemporain de Paschetta signale celles de Sospel (p.154), de Peillon (p.168), de l'Escarène (p.171), d'Utelle (p. 187), de Roquebillière (p.191),de St-Martin-Vésubie (p.193), de la Tour (p.200), de Valdeblore (à la Roche, p.203), de Rigaud (p.217) et d'Entraunes (p.241).Cf. L. Imbert, Nice-Historique, pour Peillon 1949,p.52 et pour Le Tour 1948,p.76. Cf. Les Alpes-Maritimes, dans la collection "Richesses de France" édit. Delmas, 1960: la photo de la page 46, attribuée faussement à l'église de La Brigue, est en réalité celle d'une des plus belles chapelles, la chapelle de pénitents de l'Annonciation et de l'Assomption (Nice historique, 1948, p.57). Bien qu'il s'agisse de la Provence voisine.et des 17e et 18e siècles, on consultera avec fruit dans les papiers manuscrits de Dhumez (Hubert) déposés après sa mort aux Archives départementales le dossier (série 4 J n°s 8 à 24) rassemblant une très riche documentation, ébauche probable d'un travail qui n'a jamais vu le jour sur "Les pénitents blancs du diocèse de Grasse".

représentatives, le comte Rodolphe de Maistre, fils de Joseph, gouverneur pendant dix années, et le comte Hilarion de Cessole, membre, de 1815 à 1845, de la plus haute juridiction provinciale, le Sénat, dont il est le premier président de 1834 à 1845. Même remarque, qu'il soit question du négoce, des professions libérales, des imprimeries, des cabinets littéraires et de l'instruction publique, des non catholiques et particulièrement de la colonie juive menacée du rétablissement du ghetto-à Nice (pp.450-461), des vétérans des guerres de la Révolution et de 1'Empire et des médaillés de Sainte-Hélène. Certaines pages sont même franchement inattendues: "Les Niçois dans les collèges français" (pp.431-436), "Les Niçois du collège des Jésuites" (pp.436-440), ou encore l'analyse du gouvernement central (ministres, conseillers d'État) et de la situation du Comté en 1848 par laquelle s'achève ce chapitre composite.

Le chapitre cinquième (pp.436-564) met le point final à cette étude. C'est un appendice qui comprend:

a) une analyse du contexte politique de l'année 48 dans le Comté: concessions accordées par le Statuto, attitude loyaliste des Niçois en face de l'évolution libérale amorcée par Charles-Albert, manifestations du parti français qui s'exprime par la première feuille locale à ne pas avoir Été éphémère,"L'Echo des Alpes-Maritimes", première expérience électorale sarde à Nice, intervention "italianissime" de Garibaldi dans les destinées du Comté et, pour péroraison, survol philosophique du tiers de siècle écoulé depuis le rétablissement de la maison de Savoie sur lé trône;

b) des annexes:

- I. Royaume de Sardaigne en 1814-15
- II. État de la noblesse niçoise en 1814
- III. "Arts, traditions et coutumes populaires".

Je n'entends rien au folklore. Je me bornerai donc à deux remarques.

Sauf le cas exceptionnel où l'on dispose d'un tableau complet à un moment précis, et ce n'est pas le cas ici, on ne peut qu'en faire une esquisse hors du temps. Il était donc très loisible de recourir largement, en débordant sur la seconde moitié du siècle, à l'œuvre de Canestrier mais celui-ci méritait plus qu'une mention fugitive[25]. Né en 1888, prêtre dès avant la première guerre mondiale et jusqu'en 1924, où il abandonne 1'état ecclésiastique, d'abord dans la vallée d'Entraunes qui est l'une de celles à avoir le mieux préservé son originalité, puis à Saint-Jean-La -Rivière où il déniche le manuscrit d'un de ses prédécesseurs, c’est un monument qu'il a élevé à ces us et croyances. En second lieu, je mettrai en lumière l'extrême indigence des arts populaires dans le Comté, notamment du mobilier rustique et des objets d'usage courant pratiquement inexistants, en contraste total avec celui des provinces de France[26].

- IV. Note sur les patronymes niçois 1814-1847. Que leur permanence soit le reflet de celle "du capital humain niçois" et qu'elle soit la cause du particularisme niçois, ce n'est pas douteux. Mais n'en va-t- il pas de même, pour un long passé, dans tout notre monde rural français? Cette constatation est à rapprocher de celle que l'on peut faire à propos du recrutement régional du personnel ecclésiastique dont la liste est incidemment dressée (note 730, pp.556-557 "Le clergé est niçois dans toute l'acception du terme"). Cela n'a rien particulier au Comté, mais est le lot de tous les desservants du royaume voisin.

---

[25] Note 753, p. 550. Référence à un article paru dans "Nice historique" en 1943 déjà cité dans les sources, p. XIX. Je ne sais à quoi rapporter les deux notes 733, p. 540 (Documents Paul Canestrier - archives familiales privées) et 774 p.554 (Doc. P. Canestrier -135). Il ne me parait pas s'agir du très important ensemble répertorié par L. Imbert "Le fonds Canestrier au musée Masséna" dans "Recherches Régionales, 1963, IV, p.35 -49" auquel je renvoie de toute façon.

[26] L. Donetti, mémoire sur la vente des biens nationaux dans le district de Puget-Théniers, 1955) est frappé en comparant avec le mobilier du district de Rouen (Bouloiseau) page 7, note 2.

ANNEXES

Le compte-rendu précédent m'incite à ajouter quelques observations. Elles seront susceptibles de contribuer à une meilleure connaissance du monde rural niçois sur lequel en ne possède que des éléments isolés, fragmentaires, dispersés, et cela à un moment capital, alors que ses cidres, depuis longtemps fixés et immuables, sont sur le point d'éclater et que va s'ouvrir une ère nouvelle avec la réunion à la France.

En effet, une mine de renseignements échappés à l'auteur, qui peut être exploitée pour des recherches d'ordre démographique, économique et social. Ce sont les archives communales. Sans préjuger de ce que conservent les mairies dont l'accès est certes malaisé[27], on peut au moins aborder les problèmes et dégrossir les questions à l'aide des fonds versés aux Archives départementales par 19 communes de l'ancien Comté [28]. Contre 4 (Roquebillière, Saint-Etieune-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie et Sigale) qui n'ont déposé que leurs archives anciennes, 15 sont utiles : Aspremont, Beirols, Châteauneuf-de-Contes, Coaraze, l'Escarène, Falicon, Gorbio, Guillaumes, Levens, Péone, Roure, Saint-Léger, Sainte-Agnès, Tourrette-Levens, Villeneuve d'Entraunes[29]. On peut, en gros, classer sous trois rubriques les documents à travers lesquels se reflète de façon concrète le visage de ces communautés: a) dénombrements de la population, b) archives fiscales, c) mélange de pièces de nature très diverse. Je me contenterai de donner un aperçu sommaire des deux dernières pour me consacrer à un examen plus détaillé de la première osa je retrouve, appliquées comme elles l'avaient déjà été au siècle précédent, les notions fondamentales de la démographie.

Il n'est certes pas exclu que telle catégorie de ces documents ne fasse parfois double emploi avec ceux du fonds sarde, ce qui est normal. Sans être catégorique, car je n'ai pas tout passé au crible, j'ai cependant l'impression qu'il est toujours, ou presque, rentable, au moins pour des détails, de s'y reporter, car ils sont la base sur laquelle ont été élaborés les autres. Prenons pour exemple et je retiens un exemple au premier abord il y a similitude rigoureuse entre les deux sources, une commune, Levens, et un problème, le problème forestier. Le fonds sarde[30] contient un registre dans lequel sont couchés tous les propriétaires de bois et les renseignements relatifs à leurs biens. C'est le double, envoyé à l'administration centrale, de l'original dont le contenu est exactement le même, conservé au fonds des communes[31]. Mais ici l'on trouve en plus les éléments qui ont servi à l'enquête, c'est-à-dire les 262 fiches individuelles [32] comportant quelques compléments qui peuvent être utiles. Ainsi, la première, celle d'André Carlc fù Battista, répond dans la colonne "se d'alto fusto, ceduo o misto" futaie, taillis ou mélange "pini del paese, non cedui, meschiati con ginebre" futaie mêlée de genévriers et le registre acte plus laconiquement "d'alto fusto". De même, dans la colonne réservée aux observations, qui est vierge aux registres, les fiches portent à peu près régulièrement: "le fogliepi hi ser o di strame (litière), per l'ingrasse delle terre coltive per mancanza di migliori".

---

[27] Accompagnant M. l'Archiviste en Chef à Ilonse, j'y ai découvert les deux dénombrements de 1848 et de 1858. J'en ai fait le dépouillement dont je publierai les résultats.

[27]Série E, supplément. Répertoire dactylographié des archives communales Naturellement, les communes relevant de l'arrondissement de Grasse ne nous intéressent pas.

[28] Série E, supplément. Répertoire dactylographié des archives communales Naturellement, les communes relevant de l'arrondissement de Grasse ne nous intéressent pas.

[29]Il faut ajouter à cette liste les archives paroissiales d'Ilonse formant un dossier qui contient un dénombrement de 1872 (Arch. Dép. série En Ilonse, n°33. Stato di popolazione 1822) complétant pour cette commune les deux documents analogues signalés ci-dessus.

[30] 268 I pp.98-151 "Stato generale dei boschi esistenti nel comune di Levenzo approvate e iattificato dal consign, communale nell atto consolare del 31 maggio 1823".

[31] N 3 - Bois et forêts.

[32] Intitulées "consegna de boschi da farsi dai particolari..."toutes les communes, rassemble tout ce qui touche aux contributions et administrations financières, c'est-à-dire essentiellement les rôles des contributions directe; foncière (contribuzione prediale), personnelle et mobilière (contribuzione persronale e mobiliaria).

-I-

Archives fiscales. Déjà dans certains dénombrements, où une colonne lui est réservée, apparaît là revenu net imposable à la contribution mobilière, l'allivrement (allibramento). Mais la série G, en principe complète pour toutes les communes, rassemble tout ce qui touche aux contributions et administrations financières, c'est essentiellement les rôles des contributions directes, foncière (contribuzione prediale) personnelle et mobilière (contributions personale e mobiliaris)[33]

-II-

Sources diverses. A travers toute une gamme d'actes et de décisions qui relèvent de la compétence de l'autorité responsable, on y assiste au fonctionnement des rouages administratifs à l'échelon local. On y trouve ainsi l'écho de leurs devoirs et de leurs prérogatives: délibérations municipales et actes consulaires (délibérazioni, ordinati), budgets (causati) et comptes, adjudications (déliberamenti[34], parfois aggiudticazioni) sans oublier les bâtiments communaux et la voirie, la poste et les piétons, les listes électorales, la taxe sur le bétail et le pâturage des chèvres et les bandites, les forêts, les coupes et le flottage des bris, les moulins.

-III-

Les recensements de la population. Voici:

a) la liste des communes dont les versements contiennent des dénombrements et la date de ces derniers;

b) un sondage portant sur les documents de quatre de ces communes pour lesquelles j'ai dressé un inventaire succinct.

[33] On y trouve des états de contribuables défaillants astreints au logement militaire (cf.par exemple, à Châteauneuf-de-Contes, série G, n°17, liste pour 1820-1842), usage auquel l'auteur fait allusion pour un cas d'espèce. (troisième partie, p.226) celui de Navello Antoine de Falicon.

[34] Partout il reste trace de ces trois premiers chefs d'activité. Les suivants apparaissent ou non d'après les localités et en dossiers plus ou moins volumineux. Par exemple à Levens, série N, bien communaux, N 3, Etat général des forêts de la commune.

a/ (1)

ASPREMONT :	1814. 1857.
BAIROLS :	1828. 1838. 1857.
CHATEAUNEUF DE CONTES :	1822. 1832. 1848. 1852.
COARAZE :	1828. 1838. 1848.
FALICON :	1858.
GORBIO :	1822. 1848. 1856.
GUILLAUMES :	1817. 1822. 1838. 1858. mouvement 1828-1837.
LEVENS :	1822. 1838. 1848. 1858. mouvement 1828-1837.
PEONE :	1822. 1839. 1848. 1858.
ROURE :	1848. 1858.
SAINT LEGER :	1822. 1828. 1830. 1858.

(1)Ajoutons ILONSE : 1822/1848/1858. Cf.supra.

SAINTE AGNES : 1848
TOURETTE LEVENS : 1838
..... 1858
Mouvement : 1828-1837

TABLEAU RECAPITULATIF

1814	1817	1822	1828	1830	1832	1838
Aspremont	Guillaumes	Châteauneuf-de-Contes Gorbio Guillaumes Levens Péone Saint-Léger	Bairols Coaraze Saint-Léger	Saint-Léger	Châteauneuf-de-Contes	Bairols Coaraze Guillaumes Levens Tourrette-Levens
1839	**1848**	**1852**	**1856**	**1857**	**1858**	
Péone	Châteauneuf-de-Contes Coaraze Gorbio Levens Péone Roure Sainte-Agnès	Châteauneuf-de-Contes	Gorbio	Aspremont Bairols	Falicon Guillaumes Levens Péone Roure Saint-Léger Tourrette-Levens	

TABLEAU RECAPITULATIF PAR ANNEE DES 37 DENOMBREMENTS CITES PLUS HAUT. Y ajouter, outre ILONSE, les 3 mouvements 1828/1837.

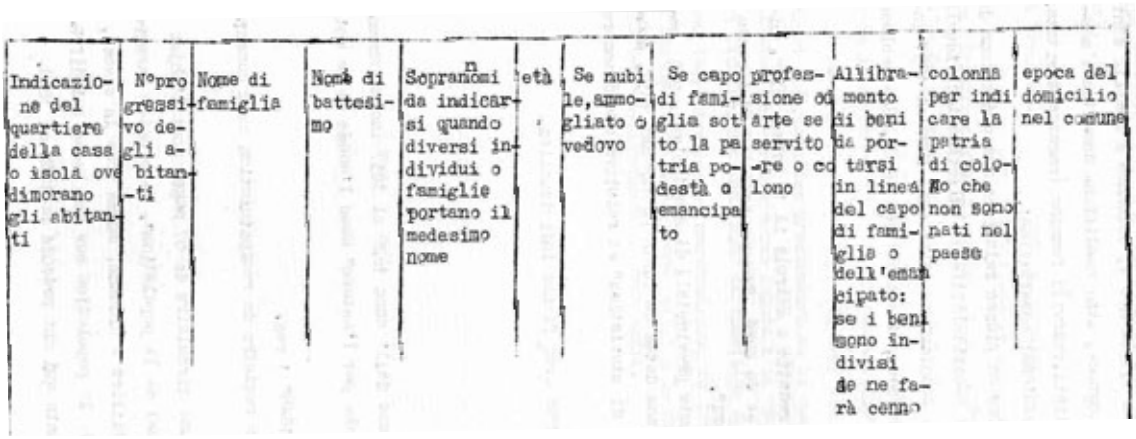

Indicazione del quartiere della casa o isola ove dimorano gli abitanti	N°progressivo degli abitanti	Nome di famiglia	Nome di battesimo	Soprannomi da indicarsi quando diversi individui o famiglie portano il medesimo nome	età	Se nubile, ammogliato o vedovo	Se capo di famiglia sotto la patria podestà o emancipato	professione od arte se servitore o colono	Allibramento di beni da portarsi in linea del capo di famiglia o dell'emancipato: se i beni sono indivisi de ne farà cenno	colonna per indicare la patria di coloro che non sono nati nel paese	epoca del domicilio nel comune

GUILLAUMES. Les numéros F 1 à F 10 de la série E du répertoire de cette localité correspondent à un volumineux dossier de 10 pièces entièrement consacré aux dénombrements depuis la Révolution et l'Empire jusqu'à la fin du régime sarde.

Cinq, de la période française, permettent des comparaisons avec la période immédiatement postérieure de la Restauration sarde:

F 1 "État de la population de cette commun de Guillaume pris dans le mois nivos, 2e an républicain".

F 2 " Etat ... an 9".

F 3 "Tableau des habitants domiciliés dans la commune de Guillaume dressé en exécution des lois des 22 juillet 1791 et 10 vendémiaire an 4 et de l'article premier de l'arrêté du préfet du département du 29 fructidor an 9".

F 4 "Dénombrement... en l'an XI".

F 10 "Un dossier des dernières années de l'Empire avec un tableau de la population de 1809 (une feuille) et un dénombrement sans date qui semble être contemporain.

Suivent alors pour le demi-siècle de la période sarde:

F 5 "État de la population de la commune de Guillaume en 1817"- 4 feuillets seulement avec le nom du chef de famille, les individus des deux sexes qu'il déclare, le total.

F 6 "Statu di popolazione-esercizio 1822".

12 colonnes sont remplies (sauf la dernière) dont les en-têtes sont indiquées page 37.

F 7 1 reg., 1838: les titres des 15 colonnes à remplir sont: case; famiglie; persone; nome ecognome; età; condizione domestica: maschi (scapoli/célibataire/, ammogliati, vedovi); femmine (ragazze, maritate, vedove); patria; religione; professione; osservazioni.

F 8 Un imposant dossier de pièces relatives aux opérations de recensement de 1858 avec tableaux récapitulatifs et bulletins individuels.

F 9. "riovimento della popolazione dall' anno 1828 al 1837 inclusivamente"; une table des naissances, une table des décès, des tableaux statistiques.

BAIROLS. F 1. Un recensement "redatto a Bairols il 19 marzo 1838". Signatures du secrétaire, du syndic et du curé. Presque tous les déclarants sont "coltivatore di terreni propri".

"Istruzione per le giunte provinciali di statistica", non paginée (18 pages). Une longue préface datée de Turin le 1er mai 1837, émanant de la "Commissione superiore di statistica" et relative aux dénombrements.

F 2. Recensement de 1858 avec fiches individuelles.

PEONE. F 1. Reliés ensemble:

1) Recensement de 1822.

2) Recensement de 1836.

3) "Novimento della popolazione dell' anno 1828 al 1837 inclusivemente". "Tavola X. Migrazioni periodiche per l'estero" avec l'année et le mois du départ et du retour.

F 2. "Censimento del 1848" 1 reg.

F 3. 1857-58. Outre le registre de récapitulation sont conservées les fiches individuelles.

En français, une copieuse circulaire de 67 pages dont l'objet est le "nouveau recensement décennal de la population". Le premier paragraphe commence ainsi: "La loi du 4 juillet a ordonné, comme vous le savez, un nouveau dénombrement décennal de la population sur des bases qui diffèrent de celles des deux dénombrements qui ont précédé de 1838 et 1848.

Vous n'ignorez non plus les raisons qui ont conseillé ce changement essentiel...".

SAINT-LEGER. F 1. "Stato di popolazione; esercicio 1822; en français.

F 2. Statistique de la commune 1828-1830: 3 cahiers intitulés "Relazione statistica per l'anno 1828"... 1829,... 1830. Un questionnaire de 11 pages sur la vie économique.

F 3. "Registre de la population locale d'après la situation du 31 décembre 1857 eu 1er janvier 1858". Fiches individuelles.

A l'ère du despotisme éclairé, les princes de la maison de Savoie avaient été parmi les précurseurs de la démographie moderne. Après 1814, l'administration sarde n'a pas failli à la tache dans laquelle elle avait très tôt excellé. Renouant avec la tradition des "consegne" déjà nominatives donc individuelles et universelles, du XVIIIe siècle, les dénombrements do la Restauration sont, comme suffit à le démontrer le sondage précédent, une mine de renseignements de tout ordre.

J. DEVUN

LE DESTIN ROMANTIQUE DU DOCTEUR CÉSAR PROVENÇAL DE CAGNES (1814-1868).

Par R. TRESSE

I.- La Famille, le temps des études. L'établissement.

Au cours de la première moitié du XIXe siècle, entre 1816, date de la paix retrouvée sur le littoral méditerranéen, et le début du second Empire en 1852, CAGNES vit dans le décor de son passé de bourg fortifié.

La grande voie de circulation entre France et Italie passe à deux kilomètres au sud, au Cros-de-Cagnes, un hameau de pécheurs. En tout, la commune compte de 1300 à 1600 habitants. Ses activités sont spécifiquement agricoles; l'olivier, la vigne sont les cultures dominantes avec le chanvre cultivé dans la vallée de la Cagne, au lieu dit: les Canabiers.

Elle est le centre dune micro région allant de Villeneuve à Saint-Laurent du Var, villages qui recourent aux marchands, au médecin diplômé, au pharmacien et au notaire du lieu.

L'essentiel de la population, mis à part l'artisanat rural traditionnel des maréchaux-ferrants, menuisiers, cordonniers, tisseurs à toile, est composé d'agriculteurs dans la hiérarchie est donnée par l'étendue des terres qu'ils possèdent. Au sommet, les propriétaires résidents dirigeant leurs cultures, et les petits propriétaires, au besoin métayers, citoyens électeurs. A la base, des métayers ou ménagers, les journaliers agricoles, non inscrits au rôle de la contribution foncière, non électeurs et citoyens passifs.

Notre attention se fixera sur une famille de propriétaires.

En l'année 1814, cent dix déclarations de naissance sont portées au registre de l'état civil de la commune. Les diverses branches de la famille le PROVENÇAL mettent au monde trois filles; Scholastique, Françoise en février, Véronique en mars, et deux fils : César en juin et Barthélémy, en novembre.

Nous suivrons la destinée de César né le 20 juin 1814, à 10 heures du matin, fils de Joseph Provençal, propriétaire âgé de 28 ans et de Thérèse Provençal, âgée d'environ 28 ans, née; mariée et domiciliée en cette commune.

Le premier témoin est un parent, César Nicolas, propriétaire, 34 ans, le second, Joseph Passeron, cultivateur, âgé de 42 ans. Le second témoin ne sait pas signer son nom. L'acte est établi le 25 juin à 8 heures du soir.[35]

Le ménage de Joseph et de Thérèse Provençal eut neuf enfants. Un seul survécut, César. Le sort s'acharne sur les filles et les garçons. A 31 ans, en 1845, César demeure le seul représentant de sa propre branche.

Les garçons étaient particulièrement doués pour les études. Marcellin meurt à Montpellier où il était étudiant en médecine. Joseph, élève d'un collège à Nîmes, périt à 18 ans, emporté avec le camarade qu'il voulait sauver et tombé accidentellement dans le Gard. La sollicitude de tous se reporte sur César, grâce au bon génie de la famille, l'oncle Jean. Michel Provençal.

Jean Michel Provençal (1781-1645) est une haute figure de l'histoire du bourg. Il le quitta à 9 ans pour entrer au collège en 1790. Reçu docteur en médecine de la célèbre Faculté de Montpellier, médecin en chef de l'hôpital militaire de la caserne de cavalerie de Montpellier, i1 est depuis 1809 professeur de zoologie et d'anatomie comparée à la Faculté des sciences de Montpellier. Sa réputation de zoologiste et de botaniste déborde le cadre du Languedoc. Il est en relations de travail avec les hommes de science de l'Europe et recevra le titre de membre correspondant de l'Institut de France. Ce palmarès est honorable pour un homme issu d'une famille de propriétaires dans un bourg provençal où les choses se passent comme ailleurs à la fin du XVIIIe siècle. Il n'est pas nécessaire de donner de l'instruction aux filles, sauf une solide instruction religieuse et la moitié des hommes sont illettrés parmi les métayers, les journaliers agricoles et les ouvriers.

[35]A.D.A.M. Commune de Cagnes, Etat-civil, Registre des naissances, année 1814.

Le soin apporté par Joseph Provençal à l'instruction de ses fils reçoit l'appui constant de l'oncle Michel, Célibataire, le Professeur prodigue son soutien aux enfants de son frère Joseph, à ceux de sa sœur, alliée aux Nicolas, qui gouvernent ses propriétés.

Son repos est de revenir de loin en loin séjourner à Cagnes, vacances laborieuses au cours desquelles il assure son appui au jeune pharmacien Risso de Nice, botaniste et naturaliste, au pharmacien Trastour d' Antibes, à un officier botaniste de Cannes. Il reçoit une abondante correspondance de tout l'arrondissement, conseille, oriente les parents désireux d'assurer l'avenir de leur progéniture en dépit des guerres du Premier Empire auxquelles succèdera la stagnation de la Restauration.[36]

Les études des garçons coutent cher aux parents, les obligent à de longues années de séparation. Ils confient leurs enfants à des collèges où la discipline est rude, l'hygiène des plus élémentaires, le souci mineur des régents très attachés à une forte culture latine. Les fils de commerçants eux-mêmes et destinés eu négoce, sont soumis aux verbes latins, à l'art de bien s'exprimer enseigné dans la classe de rhétorique.

Grâce à la protection tutélaire de l'oncle Jean Michel, la famille le Provençal dirige sec fils vers les études scientifiques, ce qui n'est pas si commun. L'ambition des familles est alors d'offrir un prêtre à l'église, un avocat ou un notaire au bourg. La théologie et le droit ont plus d'adeptes que les sciences enseignées en vue de la pratique médicale.

Certes, la société du temps ne manque pas de gens versés dans l'art de guérir. Tout village e ses matrones dévouées et ses rebouteux détenteurs des dons et des secrets. A un échelon plus élevé est le chirurgien apte à la remise en place des membres endoloris, à pratiquer la saignée.

Les officiers de santé ont appris leur métier dans l'armée et à l'expérience des guerres. Ils soignent leurs clients à l'abonnement annuel.

Le médecin diplômé est au sommet de la hiérarchie des praticiens, appelé dans les circonstances sérieuses, quand la sorcellerie s'est révélée impuissante. Elle est encore répandue dans le premier tiers du siècle.

Elle sera officiellement combattue à partir de 1840, tant par les médecins que par la justice[37].

Les études du jeune César Provençal, le soutien privilégié de l'oncle Michel, l'enlèvent radicalement à son milieu naturel pour le placer dans le monde des sciences d'observation et de classification. Il est entraîné dans le sillage d'un homme de science et d'expérience. Il ne déçoit pas les espoirs fondés sur son avenir parmi les 1200 étudiants de la Faculté de Montpellier.

Préparateur des cours de zoologie de son oncle, chef de clinique, une affection intestinale le contraint à interrompre le cours de ses examens. Quand il les reprend, il est reçu docteur en médecine, avec distinction en 1841.

Une lettre du professeur Provençal à son frère Joseph, du 22 août 1841 résume les années de collège et de faculté: "Je m'étais entièrement dévoué à tes enfants par amour de la famille, je voulais en faire des hommes, la fatalité fut funeste aux bons Joseph et Marcellin, je le regretterai toujours. César a parfaitement réussi et remplit tous mes vœux dans le cours de ses études; je m'aperçus qu'il avait du goût et de grandes dispositions pour la pratique médicale et je le dirigeai plus vers cette partie de l'art de guérir qui est plus sure, la plus agréable et la plus lucrative, il y réussit très bien... "[38]

Ses maîtres lui conseillent d'arrêter là ses études, de prendre du repos. Il a vingt sept ans. Il est à Nice en 1842. Il exercera la médecine dans la principauté de Monaco à Menton.

---

[36]G. Pélissier. Les Papiers du médecin Provençal. Correspondance avec la bourgeoisie cagnoise, vençoise, grassoise, concernant les sciences naturelles, la politique, les études et l'établissement des garçons.
[37]R. Tresse. La vie quotidienne dans l'arrondissement de Grasse, 1825-1850. Cannes. XVII-1964.
[38]Topographie médicale du Comté de Nice, 1re Ed.1845. Lettre publiée en annexe de l'ouvrage.

Nous ignorons les motifs intimes qui orientent le jeune médecin varois vers la Riviera sarde, de préférence à Grasse, la ville industrieuse, Antibes la ville militaire, ou même Cannes, un bourg maritime qui s'éveille à l'accueil hivernal aristocratique, alors que quantité d'autres ne s'en soucient guère, sauf la presqu'île d'Hyères.

Constatons que la Riviera sarde jouit après 1816 et plus encore après 1830 d'un prestige grandissant au point de concurrencer le séjour traditionnel vers l'Italie, à Rome, Pise ou Naples. La province de Nice est une oasis de paix politique, antre la France remuante et les États italiens agités, un havre de vie à bon marché, deux considérations capables d'attirer une clientèle cosmopolite et de provoquer une troisième raison. De Nice à Menton, le climat est réputé bénéfique dans le traitement des maladies pulmonaires. En novembre 1852, un consul de France annonce "l'ouverture de la saison sanitaire". Les mondains viendront postérieurement à une cadence accrue avec le progrès des moyens de transport.

Quelques livres paraissent, où l'on puisera des informations sur cette région à découvrir. En 1821 est publié "Le voyage aux Alpes-Maritimes" ou histoire naturelle, agraire, civile et médicale du Comté de Nice et pays limitrophes, du docteur savoyard FODERE, recueil d'observations scientifiques amassées de 1801 à 1803[39]. Il donne lieu à la parution d'un ouvrage d'inspiration médicale rédigé par le docteur RICHELMI en 1822; médecin de Nice, i1 a servi la Révolution et l'Empire français.[40]

La paix revenue, il met sa longue expérience de praticien au service de la colonie anglaise de Nice. Il en condense les résultats dans sen "Essai sur les agréments et sur la salubrité du climat de Nice" consacré, à la description de la campagne, à l'étude des eaux, de l'air, des vents, des mœurs, de la mortalité du pays. L'ouvrage dédié à un médecin anglais connaît plusieurs éditions.

En 1827, l'homme de lettres Joseph RANCHER publie un guide des étrangers à Nice contenant quelques notions sur l'histoire et la statistique du pays avec l'indication des promenades et des objets les plus remarquables de la ville et de ses environs. La belle période des ouvrages d'informations scientifiques sur la région niçoise est comprise entre 1841 et 1844, due à des hommes tournés vers les sciences de la nature. Paraissent successivement sous la plume du naturaliste A. RISS0, 1e guide du Voyageur dans Nice, en 1841, Nice et ses environs, en 1843, du pharmacien chimiste Louis ROURAUDI, en 1844, un Nouveau guide du voyageur dans Nice et notices sur l'Histoire civile et naturelle de cette ville, de Risso.[41]

Le jeune docteur César Provençal se porte vers l'actualité montante de la Riviera sarde, d'abord comme malade puis comme praticien.

Il ne saurait s'établir à Nice où l'exercice de la médecine est minutieusement réglementé en faveur des diplômés de l'Université de Turin et de nationalité sarde. Une exception est faite en faveur des médecins anglais au service de leur clientèle. César Provençal s'établira dans la principauté indépendante de Monaco et dans la ville la plus importante, Menton, peuplée de 3000 habitants. Elle aussi aspire rang des villes d'accueil.

Débordant d'activité, le jeune docteur consacre une partie de son temps à parcourir l'arrière-pays mentonnais et les frontières de la province de Gênes voisine. Puis, il rassemble la somme de ses observations dans un ouvrage publié à la fin de l'année 1845 par la Société Typographique de Nice.

---

[39] De nombreux travaux ont été publiés sur la vie et les missions du Dr Foderé dans les A.M. entre 1801 et 1803.

[40] Dr Magnan, le Docteur Richelmi, 1769-1841, Nice historique 1953. En 1835 le Dr Richelmi cède sa clientèle à son gendre, le Dr Binet.

[41] Sur J. Rancher - A.Risso - Roubaudi - V. Biographie de Toselli. R. Latouche, Histoire de Nice, t.I,ch. XIX. Nice sous la Restauration sarde, 1814-1848 et ch.XXI. L'essor de la vie de saison.

Lisons-le attentivement afin de mieux comprendre son auteur. La tâche nous est facilitée par la spontanéité avec laquelle il affirme sa personnalité sans se retrancher derrière une distante attitude scientifique.

II. La topographie médicale du Comté de Nice.

Le première édition de "La topographie médicale du Comté de Nice ou description du climat", du physique et du moral de ses habitants, des maladies et remèdes qui leur conviennent, suivie de celle des pays limitrophes tels que la Provence, la Principauté de Monaco et le duché de Gênes" est un ouvrage de 331 pages dont le seul énoncé réalise un ambitieux programme.

Nous ne porterons aucun jugent sur la partie proprement médicale. Elle relève des historiens de la médecine. Nous en retiendrons les seules intentions sociologiques qu'un non initié est capable de percevoir.

Le Préface explique l'intention de l'ouvrage. Nous dirons sommairement, dans notre langage d'aujourd'hui, qu'il est un traité de climatologie médicale à l'usage des gens instruits.

"On entend par Topographie médicale d'un pays, la description de son climat, l'exposition des modifications qu'il fait éprouver à ses habitants, tant sous le rapport physique que sous le rapport moral et surtout dans le caractère de leurs maladies"...

Le Dr Provençal s'attache à préciser les relations entre l'être humain, le climat, le sol et ses produits. Comme son devancier, le Dr Richelmi, il démontre la supériorité de la Riviera niçoise sur toutes les autres régions de l'Europe. Ln homme formé aux disciplines intellectuelles, il no-manque pas de rendre hommage à ses prédécesseurs dans l'inventaire des ressources de la province de Nice employées à la guérison des Nordiques.

Pour se faire entendre dans le débat en cours depuis 1822 sur l'excellence du climat méditerranéen, le jeune auteur de trente ans met à jour les plus récentes connaissances dans le domaine des sciences naturelles, la géologie, la météorologie, la flore, la faune de la Riviera sarde. Comme Foderé, il a parcouru le pays. "L'amour de la science et du bien public 1' ont fait renoncer à la clientèle pour parcourir les diverses régions du pays. Comme A.Risso et L.Roubaudi, il s'est livré à des observations sur la flore et la faune parallèlement à-ses observations proprement médicales.

En 1845, il est encore permis de tout dire à propos de tout, chaque discipline intellectuelle n'a pas encore conquis son autonomie vis- à-vis de toutes les autres.

Ne nous étonnons pas de voir cohabiter dans une synthèse de 1845 des notions aujourd'hui distinctes, aux contacts pleins de circonspection envers des sciences voisines.

Avant tout médecin d'une génération montante, sa méthode d'investigation est une synthèse des théories médicales qu'il emprunta aux maîtres du temps[42].

En homme de science de la nature, soucieux de classifications, d'interpréter les rapports entre les causes et les effets, il distingue cinq tempéraments: le lymphatique, le nerveux, le sanguin, le nervo-sanguin, le mélancolique bilieux.

Agissent sur l'homme le relief, le froid, le soleil, le vent et le vin. Ces principes directeurs donnent lieu à un nombre impressionnant d'observations concernant les sols, leur utilisation, la météorologie y variations de la température, nombre de jours de vent, leur direction. Il en tire des conclusions immédiates : "le vent mistral, froid sec piquant, fortifie la fibre musculaire". Les eaux ne sont pas toutes du même goût et du même poids. Le vent et le soleil exaltent la sensibilité".

[42] Théorie des tempéraments système Richaud. Analyse du mental, système physionomique Lavater. Analyse de l'intellectuel, système de Gall. Analyse du social et du politique, système Napoléon 1ère étude de la sensibilité, système Halle et Thillage.

A l'empirisme régnant dans l'observation de la nature et celle des hommes, traduit par une foule de règles de conduite et de conseils de prévoyance, exprimés en dictons, sentences, recettes, le jeune auteur substitue la mesure des faits, la recherche de leurs enchaînements rationnels. Cette attitude est encore peu commune dans un temps où s'édifient lentement les sciences d'observation.

L'ouvrage est tombé dans l'oubli, effacé par le progrès même de la pensée scientifique, grande dévoreuse de ses propres conceptions, alors que la littérature se délecte longtemps de ses anciennes conquêtes.

Par la forme, l'auteur était voué au néant. Il use d'un style pressé, car il a beaucoup à dire dans l'emploi d'une foule de connaissances appliquées à une démonstration soutenue par des exemples.

Par leur mouvement accumulatif, assuré, tranchant, les pages de la Topographie ont l'allure d'un torrent en crue. Elles charrient une foule d'aperçus où se coudoient, outre les observations proprement scientifiques, les réminiscences de l'Antiquité grecque et latine et même les allusions au passé proche des cinquante dernières années, dominées par les improvisations révolutionnaires et l'aventure napoléonienne. Cotte dernière s'impose à ses démonstrations, puisqu'il inclut le système dit de Napoléon 1er dans l'appréciation du caractère impérieux et du tempérament dominateur.

Il cite le mot de Sieyès sur Bonaparte: "Cet homme sait tout, veut-tout et partout". César Provençal exalte la volonté et cite volontiers cet autre jugement de l'Empereur sur sa jeunesse de Bonaparte: "mes volontés étaient fortes et mon caractère décidé. Je n'hésitais jamais, ce qui m'a donné l'avantage sur tout le monde".

On retrouve le même penchant dans son appréciation sur Gênes la superbe, le caractère entier et belliqueux des Génois dont la devise est: "se fier est bon, mais se méfier est encore meilleur", un éloge de "ce peuple indomptable comme les bêtes sauvages" qui a pour patrimoine des rochers et la mer, alors qu'un pays "aux terres riches en végétation, en plaine en partie arrosable, produit un peuple doux et beau".

Nous le soupçonnons de verser quelque peu avec toute son époque dans le culte de l'homme providentiel.

Le Docteur César Provençal n'en pratique pas moins l'art de plaire. Il sacrifie à la mode littéraire élégiaque du temps. L'Avant-propos de cet ouvrage médical fait un rapprochement entre la solitude personnelle qui est la sienne, après la disparition de tous ses proches parents et un poète malheureux "triste, pensif, pâle et maladif, je m'écrie avec Gilbert mourant sur un grabat à l'Hôtel Dieu de Paris:

"Au berceau de la vie infortuné convive
Je parus un jour et je meurs
Je meurs et sur la tombe où lentement
J'arrive
Nul ne viendra verser des pleurs."

Son Introduction montre qu'il est au cousant de l'actualité en traitant de l'excellence du climat de la Riviera sarde. Ions une époque où le démarquage et le plagiat sont monnaie courante, notamment en histoire, il e 1' honnêteté de citer ses sources et ses devanciers.

La Préface fait successivement état de son expérience personnelle de malade, de sa connaissance du pays, des connaissances universelles qu'implique la thérapeutique climatique.

Il a le sentiment d'apporter du nouveau dans la synthèse qu'il présente au public restreint des médecins et des personnes cultivées. Il conclut sans fausse modestie: "avant moi, aucun médecin n'a encore publié un travail de ce genre". Position avantageuse qui se justifie néanmoins puis qu'il se livre à une analyse comparée de régions voisines, ce que n'avaient pas fait ses devanciers, attachés à l'éloge de leur petite patrie.

La marque de l'auteur, celle de son temps, se retrouvent dans la présentation du livre par l'abondance des dédicaces placées non seulement en tête mais aussi dans le corps de l'ouvrage.

Elles permettent d'établir le compte de ses dettes de reconnaissance envers ses maîtres à penser, ses protecteurs et ses protectrices.

Dédicace à M. Antonio Risso, membre d'un grand nombre de sociétés étrangères, aux mines de l'oncle Jean-Michel, aux mânes de sa famille, à la mémoire du comte Chaptel, homme de sciences, ministre de Napoléon 1er, du baron de Humboldt, membre de l'Institut de France, du comte de Ricard, lieutenant-général pair de France, tous grands bourgeois libéraux.

Ses amis Henri Béranger de Cagnes et Maurel de Vence, Victor et Marcel Guérin procureurs du Roi, membres du Conseil d'arrondissement de Grasse sont salués au passage.

L'auteur n'oublie pas d'adresser des politesses à des personnalités niçoises, notamment au comte de Cessole, premier Président du Sénat de Nice, personnage de premier plan face au gouvernement militaire piémontais de la Provence, à des personnalités mentonnaises telles que Caroline de Menthon née de Villa Rey, dont le mari fut maire de Menton, membre du Conseil général de l'Empire. Il se livra à des observations thermométriques suivies de 1818 à 1844. Nouvelle politesse à la comtesse de Partouneau, veuve du général de division de l'Empire, à son fils le vicomte Antoine historien du haut Moyen-âge, à Madame Borelly, née Didier, de Montpellier.

L'évocation des modes du moment, le rappel des politesses obligées, dettes d'amitié et témoignages de filiation spirituelle que l'on devine libérales et maçonniques, par opposition à la tradition légitimiste, toujours vivante, ne nous fera pas oublier l'essentiel d'un outrage destiné à prôner les vertus d'un changement de climat, à l'usage, i1 faut le dire, d'une clientèle disposant de temps et de moyens hors du commun

La tentation serait forte de suivre l'auteur dans ses appréciations sur la région niçoise, la principauté de Monaco et le Mentonnais. Nous nous limitons ici à le Provence orientale.

Ressemblons les observations du clinicien sur "les Provençaux passés, présents et futurs", La Provence donne un exemple de climat venteux où la force s'unit à la sensibilité. "Le Provençal tient du septentrion par la force et des méridionaux par la sensibilité. Il est nerveux; excitable, sensible et prompt, porté à la raideur de caractère, à l'énergie, à la volonté.

Des exemples historiques viennent à l'appui de cette thèse, avec l'explication du comportement de Mirabeau, de Marat, tels qu'on les conçoit alors, des Marseillais, des avignonnais en 1815, lors de la Terreur blanche succédant à la Terreur rouge. Sont évoqués d'une façon sommaire les tempêtes populaires venues secouer la Provence depuis moins d'un demi-siècle.

"L'amour-propre, l'amour de la générosité sont les passions dominantes des Provençaux; elles sont extrêmes et vont jusqu'au délire nerveux l'amour de la gloire surtout."

Les Provençaux sont divisés, indociles, inconstants, d'esprit républicain. "En Provence, chacun fait à sa tête. Voilà en deux mots la volonté provençale, heureusement que cette volonté est sous la dépendance d'un bon cœur".

Suivons toujours l'auteur dans ses tentatives de psychologie comparée des comportements régionaux. "Les Provençaux sont comme les Corses, blancs ou noirs en fait d'opinion", mais ils n'ont pas la circonspection des Corses ou des Génois.

L'auteur abandonne les généralités pour entrer dans les exemples locaux. Mous avons dit que le physique et le moral des Provençaux, très tranché comparé à celui des habitants des autres provinces, présente néanmoins des nuances selon les localités, plus ou moins froides, chaudes, humides et venteuses. Nous allons le prouver par des exemples; commençons par CAGNES, mon pays natal".

"Chez l'habitant de Cagnes, c'est le soleil et le vin qui lui impriment le plus leur cachet".

Sous l'influence des chaleurs excessives, d'une transpiration abondante, la bile mêlée à moins de sérosité, irrite la surface gastro-intestinale. L'usage d'un vin capiteux augmente le

volume du foie, aussi le tempérament bilieux est celui du plus grand nombre. Nous voyons que sous le rapport intellectuel, Cagnes marche en tête de la civilisation, et par civilisation, j'entends instruction".

Cagnes a fourni au corps médical, à la pharmacie, au clergé, au commerce, de bons sujets; il n'a pas produit un militaire, on ne cite qu'un seul membre parmi la garde impériale, c'est "le chevalier Martin. Pourquoi cela? C'est que pour être militaire, il faut avant tout obéir, or par leur tempérament, les habitants de Cagnes n'aiment pas à obéir, chacun fait à sa tête dans ce pays".

A Saint-Paul, au contraire, on trouve plus de militaires, d'un tempérament sanguin nerveux, résultat de leur climat. Villeneuve, au terrain humide, au vin moins riche, accuse le tempérament lymphatique. Vence, par son climat, tient du montagnard et de l'homme de la plaine. On voit sortir de cette ville des hommes très intelligents, des membres de la Cour royale d'Aix, des combattants. On n'y est pas à l'abri du débordement des passions populaires. A la Gaude, un vin généreux favorise le tempérament sanguin, le terrain accidenté stimule l'activité d'une brave jeunesse et de braves gens.

III.- Le militant républicain.

Le milieu familial, l'étudiant, le jeune auteur d'un traité de climatologie médicale sont définis avec une approximation suffisante. Nous sommes moins heureux en ce qui concerne le militant républicain des années 1848 à 1851. Un maillon nous manque dans la vie du Docteur César Provençal. Nous ignorons pourquoi et comment il quitte le Mentonnais pour regagner Cagnes, où il exerce la médecine dans les villages environnants. Nous tentons vaille que vaille, de suivre l'homme face aux bourrasques d'une période agitée: celle de 1848 à 1851.

Elle commence par la dépression économique générale de l'année 1847, aggravée par un rude hiver où s'arrêtent les chantiers. Il affecte le littoral méditerranéen, entraîne la perte des agrumes, le chômage agricole. Nice n'échappe pas à la contagion. Nice attend de son roi une constitution, Menton se révolte contre son prince.

La révolution parisienne de février 1848 est la marque d'une fièvre politique générale. Le gouvernement de Louis-Philippe est usé, la grande bourgeoisie qui avait fait sa gloire subit les assauts de la moyenne et petite bourgeoisie, ceux des artisans et des ouvriers.

Le remède au malaise social serait d'ordre politique pour beaucoup de penseurs de grande et de petite envergure. Bien des maux seraient guéris par l'usage du suffrage universel qui augmenterait le nombre des électeurs.

En mars 1848, l'arrondissement de Grasse accueille avec faveur la république provisoire, Les sociétés politiques se multiplient. Les journaux républicains et socialistes polémiquent avec les journaux demeurés légitimistes ou bien orléanistes, de mars à mai 1848.

Après les insurrections parisiennes, lyonnaise, marseillaise de juin, le doute surgit parmi les populations agricoles de la montagne de Grosse. Les esprits se divisent en deux clans: les Rouges et les Blancs. On renouvelle les municipalités, les conseils d'arrondissement et le conseil départemental; on élit des députés en avril 1648.

Le bourg de Cagnes ne demeure pas en arrière dans l'effervescence générale. Le 26 septembre 1848, un banquet politique réunit 400 personnes.[43]

La grande affaire de l'année est le 10 décembre 1848 où le Président de la République sera élu au suffrage universel qui, précisons-le, ne concerne une les hommes.

Sans analyser les résultats de l'élection du 10 décembre, infiniment riches en aperçus de géographie électorale, connaissance qui n'existait pas encore, précisons que Lamartine est ignoré. 23 Cagnois votent Pour Ledru-Rollin, le père du suffrage universel, 378 pour

[43] A.D.A.M. Arrond. De Grasse, Arch. Modernes. Correspondances du sous Préfet de Grasse à Préfet

Cavaignac, l'homme d'ordre, et 564 pour le prince Louis-Napoléon, cet inconnu, célèbre par son oncle.

La volonté populaire s'étant clairement exprimée, au cours de 1'année 1849, le Prince-Président fortifie son pouvoir. Il s'appuie sur les Blancs, afin de réprimer l'effervescence des Rouges. Le 30 juin 1849, le Préfet du Var, Haussmann, interdit les clubs politiques. En mai 1850, le député Thiers, avec l'appui des Blancs, obtient l'interdiction pratique du droit de vote pour trois millions de citoyens. Au cours de l'année 1851, on se déchirera sur les intentions présumées de l'Assemblée et celles du Prince-Président.

A mille kilomètres et quatre jours de diligence des manœuvres parisiennes, le département du Var prend part à la lutte des "Blancs" et des "Rouges". Il a lui aussi ses légitimistes au blanc pur, ses orléanistes Blanc rosé, ses rouges pâles, les républicains modérés, et ses Rouges les républicains socialistes.

Telle est la composition schématique du kaléidoscope politique à laquelle on est conduit à l'analyse des rapports administratifs et des rapports de police de cette période.

L'important pour nous est d'accorder au docteur Provençal la couleur qui lui convient. A partir de 1850, nous le situons, avec preuves à l'appui, parmi les Rouges les plus prononcés. Il a rejoint le camp des Rouges de Draguignan, hostiles au gouvernement, allié aux artisans, aux ouvriers contre les Blancs, les notables, les paysans possesseurs des terres qu'ils cultivent.

Le docteur Provençal reçoit dans sa maison de Cagnes les avocats opposants venus de Draguignan. Il est en rapport avec les Républicains de Vence, avec le club de la Source dirigé par le marchand drapier Rouré, avec les députés du département: Conte, négociant, et Arnaud, publiquement classés parmi les "Montagnards" de l'assemblée nationale.

Il est l'ami d'Emile Olivier, l'ancien commissaire de la République en 1848, que la justice condamne en 1850, pour avoir tenu des réunions politiques illégales. Son acquittement donne: lieu à de véhéments cortèges.

Les déplacements incessants du docteur Provençal, ses amitiés affichées avec tout ce que le département compte d'opposants au Gouvernement attirent l'attention du sous-préfet Féraud de Grasse qui le fait surveiller. La politique militante aigrit les mœurs. Provençal se brouille avec une partie de ses concitoyens de Cagnes, dont un collègue médecin. Il est accusé d'animer une société secrète. L'autorité préfectorale sévit. Le docteur Provençal est l'objet d'un mandat d'amener du juge d'Instruction de Draguignan; il est relaxé par la Cour d'Appel d'Aix "considérant que la prétendue Société ne se composait que de deux membres, Pastoret de Draguignan et Provençal".

Le sous-préfet Féraud déplore le jugement d'Aix et multiplie les avertissements au Préfet. Le 31 mai 1851, il rappelle la visite du sieur coup de penseurs de grande et de petite envergure. Bien des maux seraient guéris par l'usage du suffrage universel qui augmenterait le nombre des électeurs.

En mars 1848, l'arrondissement de Grasse accueille avec faveur la République provisoire. Les sociétés politiques se multiplient. Les journaux républicains et socialistes polémiquent avec les journaux demeurés légitimistes ou bien orléanistes, de mars à mai 1848.

Après les insurrections parisiennes, lyonnaise, marseillaise de juin, le doute surgit parmi les populations agricoles de la montagne de Grasse. Les esprits se divisent en deux clans: les Rouges et les Blancs. On renouvelle les municipalités, les conseils d'arrondissement et le conseil départemental; on élit des députés en avril 1848.

Partout à Cannes et à Vence "un de ses fougueux partisans, César Provençal, docteur en médecine, à Cagnes, s fait des excursions fréquentes à Cannes et Vence. Ras poursuites qui n'ont malheureusement pas abouti ont été dirigées contre eux. La preuve de l'existence d'une société secrète n'a pas été établie".

Le 10 juin 1851, le sous-préfet Féraud rappelle que la commune de Cagnes est soumise à de mauvaises influences. Le docteur Provençal, chef du parti démagogique accueille

Belgrend, un révolté contre le gouvernement sarde à Nice. Belgrand sera conduit à Draguignan pour être soustrait à toute tentation.

Le France est en grande agitation politique; les uns soutiennent ressemblée conservatrice, hostile au Prince-Président, jugé trop avancé. Des pétitions circulent, les Rouges demandent la dissolution de l'Assemblée, la révision de l'article III de la constitution oui veut que le Président de la République ne soit pas rééligible.

Le vigilant sous-préfet Féraud signale le 23 septembre que les députés Conte et Arnaud, en tournée électorale à Antibes, ont déjeuné avec le docteur Provençal, "le plus fougueux démagogue impliqué dans une affaire de complot et de société secrète".

Les bons cantons, selon le sous-préfet, sont ceux de la montagne St-Aubin, St-Vallier, Coursegoules, Le Bar, Vence; sont à surveiller : Grasse, Cannes, St-Paul et Cagnes.

Le sous-préfet de Grasse précise au Préfet que la campagne menée pour et contre la révision de la constitution de 1848 passionne le moindre village entre mai et octobre 1851.

Le Prince-Président fouette l'opinion publique le 4 novembre 1851 en proposant le rétablissement du suffrage universel, auquel s'oppose encore l'Assemblée conservatrice. Désormais, il faut trancher. La nouvelle du Coup d'État du 2 décembre 1851 accompli à Paris à 2 heures du matin est confirmée le 3 au matin dans tout l'arrondissement de Grasse par l'affichage d'un décret lapidaire:

Article 1er.- L'Assemblée Nationale est dissoute.

Article 2.- …

On en discute ferme dans les cafés des villes et les auberges de villages. L'évènement donne matière à argumentation, puisque dans ce coup d'État précis et bien réglé, sont arrêtées des personnalités blanches, tel Thiers, des personnalités modérées et des chefs républicains.

Pour des raisons de politique générale et d'opportunité locale, les Républicains de Grasse ne se révoltent pas. Ils donnent l'ordre à leurs amis de Cannes et Vence de s'abstenir dans l'indignation qui secoue les Basses-Alpes et l'arrondissement de Brignoles.

Convoqué à Grasse le 3 décembre après-midi, le docteur Provençal n'accepte pas la passivité qui lui est recommandée. Le 4 décembre, i1 est à Nice où il prend contact avec le réfugié Mathieu, ex-moire de la Garde-Freinet.

Le 6 décembre au soir, armé de son fusil de chasse, le ruban rouge qui lui sert aux saignées enroulé autour de son chapeau, il rassemble une petite troupe d'hommes de Cagnes, St-Laurent et Vence médiocrement pourvue d'armes. Il l'entraîne au bord du Var, sur le territoire de la commune de la Gaude où il espère l'arrivée d'une colonne de réfugiés français. Le Var est en crue, le renfort ne viendra pas[44]. La poignée d'hommes qui l'ont suivi se débande devant l'hostilité que leur manifeste les communes voisines. Les maires de Cagnes, de la Gaude et de St-Laurent sont hostiles à tout soulèvement. Le détachement de l'armée en poste à Saint Laurent, les divers corps des douanes demeurent fidèles au gouvernement.

Dans la nuit du 6 au 7 décembre, abandonné de tous, le docteur Provençal s'enfuit à Gattières où un pasteur professionnel lui fait gagner la rive sarde. Il en e gardé un vif souvenir quand il écrit plusieurs années après: "Passé à minuit, par un froid glacial sur las épaules d'un campagnard de Gattières, Marcellin Nirascou, échappant ainsi à la fusillade de toute la brigade de douane et la Garde nationale bonapartiste de cette bourgade mise à ma poursuite".

Ainsi échoue ce que le sous-préfet de Grasse et le consul de France à Nice capelleront la Colonne insurrectionnelle du Var.

IV.- L'exilé

[44]Manuscrit relié n°164.Biblioth. de Cessole. Version de cette rencontre donnée par le Dr Provençal en 1856.

Le dimanche 7 décembre eu matin, sur la rive sarde du Var où il a dormi quelques heures sous un arbre, commence le temps de l'exil. César Provençal est appréhendé er les carabiniers royaux pour avoir franchi clandestinement le Var et conduit en prison conformément à la loi. La machine sociale tourne inexorablement car Nice, la fidèle est elle-même gagnée par la fièvre politique. Elle murmure contre son roi. De plus, elle abrite quelques centaines de réfugiés allemands, hongrois, romains, lombards, français, fuyant, qui la répression autrichienne, qui la répression française. Ils rêvent de vengeance dans les cafés de la ville, selon le réflexe classique de tout émigré.

L'Intendant de la province tient tête à des courants d'opinion divergents. Il a le désir de protéger l'ordre public dans son commandement. Il lui faut ne mécontenter les Autrichiens, ni les Français, de trop puissants voisins, sans pour cela céder à leurs exigences et faire respecter la souveraineté sarde.

La Cour de Turin n'a jamais manifesté une approbation entière ni à la Monarchie de Juillet, ni à la seconde république. Le Coup d'État du 2 décembre la confirme dans sa méfiance à l'égard de l'instabilité politique française, exemple contagieux pour toute l'Europe. Le drapeau tricolore et la personne du Prince-Président lui sont suspects, l'occupation de Rome par les troupes françaises est une cause de griefs nationaux. A Nice comme à Turin, on examinera les demandes exprimées par le Gouvernement de Paris sans se plier à ses désirs.

Le Gouvernement français est dans son rôle en demandant l'extradition du docteur César Provençal, le seul notable de l'arrondissement de Grasse ayant pris part à la révolte ouverte.

En février 1852, le Commission spéciale de Draguignan l'a condamné à dix ans de déportation en Algérie. Ses biens seront vendus aux enchères sur jugement du Tribunal de Grasse, afin d'indemniser des créanciers.

Le Gouvernement de Turin, par la voix du président du Conseil Massimo d'Arezzo, affirme sa souveraineté en refusant l'extradition. II accordera l'éloignement de Nice.

Dès lors commence cette existence de proscrit dont nous entretient un carnet de souvenirs sur la période de 1852 à 1856, écrits de la main du docteur Provençal.

Il craint d'être envoyé à Fénestrelles, cette Sibérie piémontaise. Il sera assigné à résidence à Mondovi, ville de 30.000 habitants où il ne connaît personne et souffre du froid. "La barbe me blanchit, écrit-il". Il a 38 ans.

Il obtient de revenir sur la côte à Menton; le consul de France souhaiterait le voir éloigné à la Spelia. Finalement, il se fixera à Porto-Maurizio.[45]

Il n'est pas un proscrit banal. Dans son infortune, il retrouve les protecteurs de sa période brillante de 1842 à 1846, en la fille de Massimo d'Arezzo, Madame Ricci, de l'avocat député Laurent Valerin de Turin. Il reçoit des secours de la comtesse Partouneaux, du prince de Monaco.

Le général comte La Marmora lui-même, de convictions libérales, lui accorde un subside avec sa feuille de route. Cette largesse lui permet de remplacer son pantalon troué, d'acheter une gibecière de chasseur, lorsqu'il quitte Nice à pied en direction de Vintimiglia.

A Porto-Morizio, il sollicite et obtient la place de médecin des pauvres. Elle lui permet de subsister. Ses talents médicaux, son courage lui font retrouver la renommée[46].

En 1854, chef de l'hôpital des cholériques, la voix publique lui fait la gloire d'avoir sauvé cinq cents personnes. Il tire de danger une fille du consul de France à Porto-Maurizio.

---

[45] Sur les passages clandestins du Var, V.R. Tresse -Les passages clandestins de la frontière du Var au XIXe siècle- Ann. S.S.L. Cannes, t, XVIII. Année 1964.

[46] Depuis 1923, les villes voisines d'Oneglia sarde et gênoise de Porto Maurizio sont réunies sous le nom d'Imperia.

Il reçoit les éloges des journaux de Nice et de Gênes, les félicitations de l'évêque d'Albenga, une médaille d'or, une gratification de 200 lires marquent la reconnaissance du gouvernement sarde.

Le docteur Provençal emploie cette manne à payer la troisième édition de sa Topographie où est incluse une Physiologie du caractère provençal.

Son ambition est de revenir à Nice et d'obtenir la permission d'y exercer la médecine. Il recherche la recommandation de Monseigneur Galvano

Évêque de Nice. Il soigne le sous-préfet Pietri, logé à l'hôtel des Voyageurs pour une fièvre pernicieuse intermittente "qui guérit, heureusement pour moi".

V.- L'irrédentiste.

Indifférente aux destinées particulières, les grands évènements politiques et diplomatiques poursuivent leur chevauchée. Depuis 1860, Nice est devenue française. A la fin de la guerre d'Italie, en 1859, une amnistie générale est prononcée en faveur des condamnés de février 1852 qui ont refusé de siéger à une soumission.

César Provençal, le champion de la volonté sans compromis, "Il vaut mieux commander qu'obéir" a-t-il écrit, n'a jamais abdiqué. Beaucoup, parmi les proscrits, ont cédé à la nostalgie du retour, à la supplication des familles leur conseillant de signer une soumission ainsi conçue: "je soussigné... déclare sur l'honneur accepter avec reconnaissance la grâce qui m'est faite par le Prince Louis Napoléon et m'engage à ne plus faire partie des Sociétés secrètes, à respecter les lois et à être fidèle au gouvernement que la France s'est donné".

Le gouvernement français est sans morgue en affirmant représenter le vœu des Français. L'Acte du 2 décembre, selon l'expression officielle, fut approuvé vingt jours plus tard par le plébiscite du 22 décembre 1852, par " 7 millions de oui; on compta 640.000 non; on estime à 2 millions, le nombre des abstentions.

Grâce au pardon officiel, aux protections acquises, au nouveau statut politique de Nice, César Provençal s'y établit et reçoit même un poste administratif. Il est médecin de la station d'Eté de Saint-Dalmas de Tende, fréquenté par la bourgeoisie niçoise. Il meurt le 8 janvier 1868, au 20 de la rue Droite, à cinquante trois ans.

Dressons le bilan sommaire de cette existence hors série. Médecin de vocation, d'une activité frémissante, doué de qualités intellectuelles au-dessus du commun, le docteur Provençal ne semble pas avoir exprimé un diagnostic sûr dans l'action politique dont on a dit qu'elle est l'art du possible.

N'a-t-il pas sous estimé la puissance de l'inertie des masses, ignoré leur appel à une protection transcendante et jugé les autres à la mesure personnelle de son caractère entier ?

N'est-il pas une des illustrations les plus achevées "de ces têtes volcaniques que fait éclore le ciel de Provence" évoquées dans " Les Provençaux peints par eux-mêmes" ?

Quelles que soient les contradictions intimes entre l'homme de sciences et l'homme politique, rendons hommage à son amour-propre. Il eut le mérite d'être fidèle à son personnage, au prix de son propre sacrifice.

R.TRESSE

B I B L I O G R A P H I E

Documents originaux.

Topographie médicale du Comté de Nice par César PROVENÇAL , Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, Chef de clinique de la Faculté à l'Hôpital St-Eloi, ex-préparateur des Léçons d'anatomie, etc...

Nice de la Société Typographique. Avec permission 1845. in 8°,331p.

Edition réduite à 123 pages en 1846.

A.D.A.M. 3 M Archives modernes.Arrondissement de Grasse.
Correspondance administrative du sous-préfet de Grasse avec le Préfet du Var, 1850-1851.

A.D.A.M. 3 M (12) Police, arrondissement de Grasse.
Rapports des Commissaires de police et des brigades de gendarmerie.

Musée Masséna. Nice, Bibliothèque de Cessole.
Dr Provençal. Histoire d'un proscrit de décembre, n°164, relié.
Cahier de souvenirs portant sur les années 1852 à 1856.

idem. Manuscrits. Dossier n° 390 - Correspondance avec divers dont une requête à Mgr Galvano, evêque de Nice.

Etudes sur la famille Provençal

L.Boniface.- Un proscrit varois de décembre 1851 dans le Comté de Nice. Le Docteur César Provençal,1814-1868 Nice Historique 1953.

G.Doublet.- L.G.Pélissier, Doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier.

Les papiers du médecin M.Provençal. C.R. dans Nice Historique 1953,p.447.

L.G.Pélissier.- Les papiers du médecin Michel Provençal,1781-1846. Besançon, Impr.Jacques et Demontrand,1912.

Le Bibliographe moderne de 1812. Inventaire de 1.460 pièces et lettres autographes adressées à Jean Michel Provençal.
Bibliothèque municipale de Tournus.

COMPTES - RENDUS

AMENAGEMENT de la BANDE COTIERE des ALPES MARITIMES. (Travaux de l'ODEAM).

Avec difficultés, mais inéluctablement, l'idée de l'aménagement rationnel de l'espace progresse. Le littoral niçois est menacé de perdre son incomparable beauté devant la vague d'urbanisation. Aussi faut-il se féliciter de la création de l'O.D.E.A.M. (Organisation départementale d'études des Alpes-Maritimes) qui a fourni un énorme travail afin d'élaborer un programme d'action susceptible de discipliner les transformations rapides de la bande côtière des Alpes-Maritimes.

L'originalité de l'ODEAM est d'avoir mené l'étude préalable de la région avec la collaboration de nombreuses personnalités locales sans oublier les universitaires. Une série de commissions ont rédigé des rapports pleins d'intérêt, le C.E.R.A.U. a été chargé de différentes recherches dont les résultats éclairent nombre d'aspects de la Côte d'Azur. Le lecteur ne nous en voudra pas de relever dans cette masse de documents, une initiative,heureuse et sympathique, prise par de jeunes géographes du Laboratoire de Géographie R.Blanchard de Nice. En accord avec l'ODEAM,ils se sont livrés à l'"Etude préalable de l'Aménagement de l'embouchure du Var. Les participants (A.Maïssa, J.C. Menighetti, A.Salicetti, N.Sessa, A.Codou, A.Droguet) tous membres de l'Association des géographes de Nice, ont voulu traduire en actes l'enseignement reçu à l'Université. Ceci aboutit à une agréable plaquette sur ce secteur où une urbanisation intense peut encore se développer. Les auteurs, à l'aide d'un texte volontairement succint accompagné de nombreuses cartes, présentent les faits, les problèmes et suggèrent des solutions. L'ensemble est réparti en 5 chapitres: l'étude physique, l'état actuel (infrastructures,occupation du sol,démographie,économie),coups partis et futur proche, les acteurs et leurs désirs (Maires, DDA, Chambre d'agriculture),synthèses et conclusions. Il en ressort que l'embouchure du Var, par son rôle de carrefour, sa concentration d'activités, a une valeur "stratégique" dans le département et peut

devenir le futur centre de l'agglomération littorale. C'est une zone à ne pas gaspiller car il y a là des espaces à valoriser par une politique d'aménagement.

Si nous nous sommes arrêtés sur cette étude, ce n'est pas pour minimiser la valeur des autres. Mais elle nous paraît significative de l'intérêt que suscite l'effort d'organisation harmonieuse de notre région. Gageons que l'enthousiasme de ces chercheurs a bien oeuvré pour la géographie auprès des responsables de l'ODEAM.

Ces derniers ont proposé, en juillet 1969, un ouvrage intitulé Matériaux pour un livre blanc, qui pose quelques questions fondamentales. Après avoir rappelé la conception et l'objectif du Livre Blanc, qui est un document d'information réalisé collectivement et dégageant des options, les auteurs expriment le désir que cette première publication soit une occasion pour le lecteur d'apporter sa contribution à la rédaction définitive du Livre Blanc. Ils rappellent, chiffres et cartes à l'appui, que la Côte d'Azur ne peut être enfermée dans l'image d'Epinal d'un pays de rêve. Les Alpes-Maritimes, pays de confins, sont une région isolée et cloisonnée, où les liaisons sont, plus qu'ailleurs, des conquêtes des hommes et de la technique, où la démographie est artificielle et l'économie fragile, où les mentalités ne sont guère préparées à évoluer.
Après ce diagnostic sommaire des tendances de développement de la bande côtière, les divers dossiers sont présentés afin de solliciter la discussion.

Le caractère fortement touristique de la région donne matière à l'examen de trois dossiers. L'équipement du littoral montre que la Côte d'Azur est désormais confrontée avec les problèmes de "l'écrémage des sites", leur gaspillage et leur saturation, ainsi qu'avec une concurrence de plus en plus vive qui lui est faite par d'autres régions. Laisser aller les choses c'est choisir, de facto, l'évolution vers un tourisme de riches clients alors qu'il est encore possible de regrouper rationnellement les terrains disponibles pour des programmes d'aménagement qui fixeront une clientèle socialement diverse et assureront la "densification" de l'intérieur du département. La montagne, de son côté, a une grande importance car on peut y développer nombre d'activités à condition d'y implanter des équipements en fonction de ce que l'on désire en matière de fréquentation. De même, il

faut se garder d'oublier les espaces de loisirs sur l'ensemble du département.

La grande concentration urbaine pose la question de l'extension et de la restructuration des villes. L'extension des cités se heurte à la disponibilité d'espaces urbanisables. Le problème est celui de la vallée du Var. Son exemple suggère une démarche pour l'élaboration d'une politique. On peut songer à la création de "poches de décompression" pour détendre le marché urbain des terrains et prévoir des "zones de bonification urbaine". La restructuration des villes suppose l'amélioration du fonctionnement des centres-villes, des choix en matière d'industries, l'expansion de l'Université, un effort pour l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées, la solution des problèmes de transport (pénetrantes et transport en commun côtier), des relations accrues des Alpes Maritimes avec les départements voisins.

La mise en forme des informations recueillies et la présentation des alternatives conduisent ainsi à des choix raisonnés évitant les prises de position et polémiques. C'est en tout cas l'espoir qu'on en garde.

* * *

E.DALMASSO.